



CONSULTATION

ANNEXE 1.1
DEVENIR TERRITOIRE HÔTE
DES DEMI-FINALES DU TOP 14

SAISONS 2027/2028 2028/2029 2029/2030





SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	5
2.	RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION	6
3.	CAHIER DES CHARGES TERRITOIRE	8
3.1.	ACCUEIL DU TERRITOIRE	8
	3.1.1. Offre hôtelière	9
	3.1.2. Offre de restauration	9
	3.1.3. Offre culturelle et loisirs	10
	3.1.4. Service transport et mobilité	10
	3.1.5. Programme bénévoles	11
	3.1.6. Mobilisation écosystème rugbystique local	11
	3.1.7. Équipement de la ville	12
3.2.	ACTIVATION DU TERRITOIRE	13
	3.2.1. Festivités annuelles	13
	3.2.2. Animation en centre-ville	14
	3.2.3. Animation des commerces	14
	3.2.4. Village TOP 14 Extra Tour	15
3.3.	COMMUNICATION	15
	3.3.1. Temps forts LNR	15
	3.3.2. Plan de communication	16
	3.3.3. Programme médias	17
	3.3.4. Guide du supporter	17
3.4.	MOBILITÉ ET SÉCURITÉ	18
	3.4.1. Sécurisation de l'espace public	18
	3.4.2. Mobilité des spectateurs	18
	Transports en commun	19
	Mobilité douce	20
	Covoiturage	20

3.5.	RSE ET HÉRITAGE	21
3.5.1.	Table ronde.....	21
3.5.2.	Projet scolaire et périscolaire	21
3.5.3.	Projet associatif	22
3.5.4.	Arts et culture	22
3.5.5.	Éco-engagements.....	23
3.5.6.	Tournoi rugby para adapté	23
3.5.7.	Places d'actions d'intérêt général.....	24
3.6.	ÉVÉNEMENTS INSTITUTIONNELS	24
3.6.1.	Assemblée générale (Décembre)	24
3.6.2.	J-100 (Mars/Avril).....	25
3.6.3.	Inauguration du Village TOP 14 Extra Tour (Juin).....	25
3.6.4.	Weekend protocolaire (Juin).....	26
4.	CAHIER DES CHARGES STADE	28
4.1.	INFRASTRUCTURES DU STADE	28
4.2.	LISTE DES PARTENAIRES RÉFÉRENCÉS	29
4.3.	OFFRE DE RESTAURATION AU STADE	30
4.4.	ANIMATIONS AVANT ET APRÈS MATCH	30
4.5.	SECOURS ET SECURITÉ	31
4.6.	SALONS OFFICIELS LNR	31
4.7.	CLEAN STADIUM ET PARTENAIRES LNR	31
4.8.	BOUTIQUES ET PRODUITS DÉRIVÉS	32
4.9.	ACTIVATIONS SPÉCIFIQUES POUR L'ACCUEIL DES PUBLICS	32
4.9.1.	Audio description.....	32
4.9.2.	Dispositif PSH / PMR.....	33
4.9.3.	Salle sensorielle.....	33
4.9.4.	Dispositif violences sexistes et sexuelles.....	34
5.	FINANCIER ET ADMINISTRATIF	35
5.1.	PROPOSITION FINANCIÈRE	35
5.2.	ACHATS DE PLACES	36
5.3.	ÉTUDES D'IMPACTS ÉCONOMIQUES	36
5.4.	AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE DÉBIT DE BOISSON	37
5.5.	PROGRAMMATION ANNUELLE	38



INTRODUCTION

Le présent document a pour objectif de recueillir les engagements et réponses du Candidat concernant l'ensemble des obligations et demandes formulées dans la Consultation et les cahiers des charges disponibles en annexes. Il permet également au Candidat de détailler les projets, initiatives et dispositifs qu'il souhaite mettre en place pour accompagner l'organisation des Demi-Finales de TOP 14 et valoriser son territoire.

Pour chaque section, le Candidat est invité à préciser les dispositifs proposés, les modalités de mise en œuvre, ainsi que toute information complémentaire jugée pertinente. Il peut également formuler des réserves, contraintes ou limites éventuelles, qui devront être détaillées explicitement.

À défaut de réserve mentionnée dans une section donnée, le Candidat reconnaît accepter l'intégralité des demandes et obligations associées.

Il est précisé, à côté de chaque titre de section, le numéro de page du dossier de Consultation auquel il fait référence.



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Veillez indiquer le ou les évènements pour le(s)quel(s) vous souhaitez vous porter candidat :

Demi-Finales 2027/2028 Demi-Finales 2028/2029 Demi-Finales 2029/2030 *(en option)*

Afin d'assurer une coordination efficace, le Candidat devra identifier 4 interlocuteurs principaux :

Un élu de l'Entité Cheffe de File référent pour le projet

Nom et Prénom

Qualité

@

Un interlocuteur technique référent au sein de l'Entité Cheffe de File

Selon les collectivités, la LNR suggère de collaborer directement avec le Directeur Général des Services de la collectivité du fait de la transversalité des actions à mettre en œuvre. L'interlocuteur technique référent pourra nommer un chargé de projet au sein de la collectivité, en charge de la gestion des affaires courantes liées à l'Évènement.

Nom et Prénom

Qualité

@

Un interlocuteur technique référent au sein du Gestionnaire de Stade

Nom et Prénom

Qualité

@

Un interlocuteur au sein de l'agence d'attractivité métropolitaine ou de l'Office de tourisme intercommunal, correspondant de la LNR et assurant la coordination avec l'Office départemental et/ou régional du tourisme :

Nom et Prénom

Qualité

@

Présentation des autres entités associées au Candidat *(le cas échéant)* :

Détails / Explications



CAHIER DES CHARGES TERRITOIRE

3.1. ACCUEIL DU TERRITOIRE (page 18)

Le Territoire Hôte s'engage à mettre en place une page en ligne dédiée sur le site de l'Office du Tourisme :

Oui Non

Détails / Explications

(Timing de mise en ligne, fonctionnalités et informations disponibles sur la plateforme, personnalisation possible le cas échéant, disponibilité sur mobile...)

Réserves

3.1.1 OFFRE HÔTELIÈRE (page 19)

En amont et durant la période des Demi-Finales, le Candidat s'engage à :

- Contrôler la politique tarifaire des hôteliers sur le territoire ;
- Contrôler les disponibilités des hôteliers.

Oui Non

Détails / Explications

(Typologie, capacité, activations d'accueil personnalisé, fonctionnement, établissements partenaires...)

Réserves

3.1.2 OFFRE DE RESTAURATION (page 19)

Le Candidat souhaite proposer une activation en partenariat avec les établissements bars, restaurants et autres établissements similaires :

Oui Non

Détails / Explications

(Noms des établissements concernés, fonctionnement, activation avec le Village TET le cas échéant...)

Réserves

3.1.3 OFFRE CULTURELLE ET LOISIRS (page 19)

Le Candidat souhaite proposer une activation en partenariat avec les établissements culturels :

Oui Non

Détails / Explications

(Noms des établissements concernés, détail de l'offre...)

Réserves

3.1.4 SERVICE TRANSPORT ET MOBILITÉ (page 20)

Le Candidat est invité à présenter le service de transport et mobilité :

- Plan de mobilité des transports en commun ;
- Offre mobilité individuelle et partagée ;
- Services complémentaires et innovations ;
- Toutes autres informations complémentaires qu'il jugerait utile de partager.

Oui Non

Détails / Explications

Réserves

3.1.5 PROGRAMME BÉNÉVOLES (page 20)

Le Candidat s'engage à accompagner la LNR via un programme bénévoles :

Oui Non

Détails / Explications

(Nombre de bénévoles, missions, dotations...)

Réserves

3.1.6 MOBILISATION DE L'ÉCOSYSTEME RUGBYSTIQUE LOCAL (page 21)

Le Candidat souhaite mobiliser les structures locales pour répondre aux besoins humains sur certaines missions :

Oui Non

Le Candidat souhaite présenter un projet d'activation en collaboration avec les structures locales :

Oui Non

Détails / Explications

Réserves

3.1.7 ÉQUIPEMENT DE LA VILLE (page 22)

Le Candidat s'engage à mettre à disposition de la LNR :

- Un terrain de rugby en herbe avec les lignes tracées.

Préciser le nom :

- Un gymnase pour les répétitions des animations et /ou pour accueillir les bénévoles, dans le cas où le stade de compétition n'aurait pas un espace suffisamment grand, à partir de J-2.

Préciser le nom :

Détails / Explications

Réserves

3.2. ACTIVATION DU TERRITOIRE (page 22)

3.2.1 FESTIVITÉS ANNUELLES (page 22)

Le Candidat souhaite présenter les événements au sein desquels une activation de la LNR peut être mise en œuvre :

Oui Non

Le Candidat est invité à présenter le dispositif prévu pour la Fête de la Musique sur son territoire ainsi que les éventuelles contraintes qui pourraient impacter le déroulement des activités de la LNR ou l'expérience de ses supporters.

Détails / Explications

Réserves

3.2.2 ANIMATIONS EN CENTRE VILLE (page 22)

Le Candidat s'engage à animer le centre-ville :

Oui Non

Détails / Explications

(Animations proposées, déambulations, habillages, rues ou emplacement ciblés...)

Réserves

3.2.3 ANIMATIONS DES COMMERCES (page 23)

Le Candidat s'engage à réceptionner et distribuer les kits auprès des commerçants :

Oui Non

Détails / Explications

(Préciser les rues ciblées ou quartiers le cas échéant, et si le candidat souhaite compléter le kit)

Réserves

3.2.4 VILLAGE TOP 14 EXTRA TOUR (page 23)

Le Candidat s'engage à mettre à disposition l'une de ses places emblématiques gratuit pour l'implantation du Village TOP 14 Extra Tour (le choix sera fait ultérieurement par la LNR) :

Oui Non

Choix 1 Préciser le nom de la place :

Choix 2 Préciser le nom de la place :

Choix 3 Préciser le nom de la place :

Le Candidat s'engage à respecter le cahier des charges en annexe 2.1 avec l'ensemble des éléments qui lui sont demandés :

Oui Non

Détails / Explications

(Sans réserve, la LNR considère que tous ses partenaires pourront activer librement et sans contraintes)

Réserves

3.3. COMMUNICATION (page 24)

3.3.1 TEMPS FORTS LNR (page 24)

Le Candidat s'engage à accompagner les temps forts de la LNR :

Oui Non

Détails / Explications

Réserves

3.3.2 PLAN DE COMMUNICATION (page 24)

Le Candidat s'engage à joindre en annexe 1.4 le plan de communication prévisionnel complété et valorisé financièrement.

Le Candidat s'engage à :

- Présenter l'ensemble des supports de communication exploitables dans le cadre du plan de communication ainsi que la valorisation des temps de communication sur ces supports ;
- Communiquer sur les Demi-Finales dans ses médias institutionnels lors de chacun des temps forts de communication qui seront confirmés par la LNR ;
- Transférer les éléments de communication fournis par la LNR à ses partenaires institutionnels afin qu'ils communiquent également à travers leurs propres médias ;
- Faciliter la communication sur le territoire en accompagnant la mise en relation entre la LNR et les médias locaux ;
- Animer les principales rues commerçantes et inciter les spectateurs à se diriger vers le centre-ville grâce à un habillage de l'espace public évenementialisé aux couleurs du TOP 14 qui sera mis en œuvre au minimum à partir de 15 jours avant l'Événement avec une montée en puissance progressive ;
- Produire et installer l'habillage de l'espace public mis en œuvre ;
- Respecter les éléments graphiques et de communication qui seront transmis par la LNR et faire valider à la LNR tout visuel créé par le Candidat et reprenant ces éléments ;
- Respecter une exclusivité « sportive » de 15 jours avant les Demi-Finales ;
- Communiquer sur les actions RSE communes de la LNR et du Candidat mises en place dans le cadre des Demi-Finales.

Détails / Explications

Réserves

3.3.3 PROGRAMME MÉDIAS (page 25)

Le Candidat souhaite s'impliquer dans l'organisation du programme médias, notamment en proposant des contenus ou des expériences valorisant le territoire.

Oui Non

Détails / Explications

Réserves

3.3.4 GUIDE DU SUPPORTER (page 25)

Le Candidat s'engage à fournir l'ensemble des contenus utiles :

Oui Non

Le Candidat souhaite disposer d'une version imprimée. Il assurera l'impression et la distribution :

Oui Non

Détails / Explications

(Précision de la stratégie de distribution le cas échéant, demandes particulières sur le guide du supporter)

Réserves

3.4. MOBILITÉ ET SÉCURITÉ (page 26)

3.4.1 SÉCURISATION DE L'ESPACE PUBLIC (page 26)

Le Candidat s'engage à assurer la sécurisation de l'espace public et à prendre en charge les éventuels coûts de mise à disposition d'effectifs complémentaires au centre-ville (Police / Gendarmerie).

Oui Non

Le Candidat s'engage à assurer la sécurisation de l'espace public autour du stade et s'engage à prendre en charge les éventuels coûts de mise à disposition d'effectifs complémentaires (Police / Gendarmerie) nécessaires à la tenue des rencontres, selon les préconisations des autorités compétentes.

Oui Non

Détails / Explications

(Précisions sur les spécificités du territoire en matière de sécurité ; résidentialisation, périmètres élargis...)

Réserves

3.4.2 MOBILITÉ DES SPECTATEURS (page 26)

Le Candidat est invité à préciser la répartition des spectateurs par mode de transport (voiture, transport en commun, vélo, etc.) pour se rendre au stade, ainsi que tout changement prévu (travaux, ouverture de nouvelles lignes, modifications d'itinéraires, renforcement d'offres, etc.) susceptible d'impacter positivement ou négativement les conditions de mobilité des supporters et visiteurs :

Détails / Explications

Réserves

TRANSPORT EN COMMUN

Le Candidat s'engage à transmettre les éléments suivants :

- Le plan de mobilité détaillé qui sera mis en place pour l'accueil de l'Évènement.
- Le plan des parkings relais et l'acheminement des supporters jusqu'au stade.

Le Candidat s'engage à :

- Renforcer les transports sur les plages horaires suivantes : H-1 de l'ouverture des parvis, jusqu'à H+1 de la fermeture de ces derniers.
- Prendre en charge les coûts associés.
- Mettre en place un PC mobilité au stade avec l'organisation matérielle et humaine prévue (autorités locales, opérationnels de la collectivité...).
- Mettre en place une signalétique spécifique et dédiée à l'Évènement, implantée dans les principales voies de circulation, pour permettre aux spectateurs d'obtenir des indications pour rejoindre le stade, le Village TOP 14 Extra Tour ou le centre-ville, ainsi que vers les transports en commun et les accès routiers.

Le Candidat est invité à préciser :

- Ø Les supports utilisés pour la signalétique événementielle, ainsi que les rues ou sites où cette dernière sera apposée ;
- Ø Le nombre de places disponibles et la localisation du stationnement pour les bus des supporters (lors des matchs, entre 50 et 150 cars se rendent au stade et nécessitent de stationner à proximité) ;
- Ø Le souhait de proposer une offre d'achat réduite ou facilité pour les transports en commun.

Détails / Explications

(Capacité, fréquence, amplitude horaire, tarification, personnel d'orientation, affichage et visibilité...)

Réserves

MOBILITÉ DOUCE

Le Candidat souhaite mettre en place un dispositif de mobilité douce :

Oui Non

Détails / Explications

(Dispositif vélo ou piéton, nombre de vélos, mode de réservation, opérateur prévu, parcours, animations, personnel...)

Réserves

COVOITURAGE

Le Candidat souhaite s'associer au dispositif de covoiturage de la LNR :

Oui Non

Détails / Explications

(Communication, récompenses éventuelles...)

Réserves

3.5. RSE ET HÉRITAGE (page 28)

3.5.1 TABLE RONDE (page 28)

Le Candidat souhaite organiser un temps d'échange avec les acteurs locaux en collaboration avec la LNR :

Oui Non

Détails / Explications

Réserves

3.5.2 PROJET SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE (page 29)

Le Candidat souhaite mettre en place d'un programme éducatif destiné aux établissements scolaires, visant par exemple à sensibiliser les jeunes à la notion de "Vivre Ensemble" ou à favoriser la pratique du rugby.

Oui Non

Détails / Explications

(Nombre d'écoles, actions, mises en place, période ciblée...)

Réserves

3.5.3 PROJET ASSOCIATIF (page 29)

Le Candidat souhaite mettre en place un projet avec les structures locales associatives œuvrant auprès de publics défavorisés, en situation de handicap, ou engagées dans des causes sociales.

Oui Non

Détails / Explications

(Nombre de structures, actions, mises en place, période, public ciblé...)

Réserves

3.5.4 ARTS ET CULTURE (page 29)

Le Candidat souhaite mettre en place un projet artistique, musical ou culturel dans un lieu emblématique du territoire permettant de promouvoir les valeurs du rugby et de valoriser le partenariat entre le Territoire Hôte et la LNR.

Oui Non

Détails / Explications

Réserves

3.5.5 ÉCO-ENGAGEMENTS (page 29)

Le Candidat souhaite préciser les collaborations envisagées :

Oui Non

Détails / Explications

(Acteurs, causes, impacts attendus...)

Réserves

3.5.6 TOURNOI RUGBY PARA ADAPTÉ (page 30)

Le Candidat souhaite s'engager en faveur du tournoi de rugby para adapté :

Oui Non

Détails / Explications

Réserves

3.5.7 PLACES D' ACTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (page 30)

Le Candidat est invité à préciser la/les destination(s) prévisionnelle(s) des places :

Détails / Explications

(Projets ciblés, mises en place, nombre de places allouées par projet...)

3.6. ÉVÉNEMENTS INSTITUTIONNELS (page 30)

3.6.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (DÉCEMBRE) (page 30)

Le Candidat s'engage à respecter le cahier des charges en annexe 2.2 avec l'ensemble des éléments qui lui sont demandés :

Oui Non

Choix 1 Préciser le lieu : _____

Choix 2 Préciser le lieu : _____

Choix 3 Préciser le lieu : _____

Détails / Explications

Réserves

3.6.2 J-100 (MARS / AVRIL) (page 31)

Le Candidat s'engage à assurer la présence du Maire et/ou Président de l'Entité Cheffe de File.

Oui Non

Détails / Explications

Réserves

3.6.3 INAUGURATION DU VILLAGE TOP 14 EXTRA TOUR (JUIN) (page 31)

Le Candidat s'engage à assurer la présence du Maire et/ou Président de l'Entité Cheffe de File, ainsi que d'éventuels élus et à organiser la logistique du cocktail à la suite du temps protocolaire :

Oui Non

Détails / Explications

Réserves

3.6.4 WEEK END PROTOCOLAIRE (JUIN) (page 32)

DEJEUNERS OFFICIELS

Le Candidat s'engage à prendre charge les deux déjeuners officiels et à respecter le cahier des charges associé en annexe 2.3 :

Oui Non

Le Candidat s'engage à assurer la présence du Maire et/ou Président de l'Entité Cheffe de File.

Oui Non

DÉJEUNER 1

(Capacité de 160 couverts environ, dans un lieu emblématique et représentatif du territoire)

Nom du lieu proposé

Adresse

Capacité assise Distance du Stade

DÉJEUNER 2

(Capacité de 160 couverts environ – différent du 1er lieu, de préférence dans un lieu original, moderne et décalé et éventuellement sous la forme d'un cocktail déjeunatoire)

Nom du lieu proposé

Adresse

Capacité assise Distance du Stade

Détails / Explications

Réserves

SOIRÉE DE CLÔTURE

Le Candidat s'engage à prendre charge la soirée de clôture et à respecter le cahier des charges associé en annexe 2.4 :

Oui Non

(Capacité de 450 personnes environ)

Nom du lieu proposé

Adresse

Capacité assise **Distance du Stade**

Détails / Explications

Réserves



CAHIER DES CHARGES STADE

4.1. INFRASTRUCTURES STADE (page 33)

Le Candidat est invité à transmettre l'ensemble des documents ci-dessous :

- Plan général du stade et de ses environs, y compris l'ensemble du périmètre de sécurité ;
- Plan de niveau du stade (plan d'étage du stade répertoriant les espaces et leurs fonctions) ;
- Plan d'implantation dans le stade des espaces buvettes et restaurations et les arrêtés d'hygiène correspondant ;
- Plan d'implantation du parvis du stade comprenant les espaces exploitables ainsi que les zones non aménageables ;
- Dernier audit éclairage de l'aire de jeu (en mode rugby) ;
- Arrêté d'ouverture au public délivré par le Maire ;
- Arrêté préfectoral d'homologation ;
- Procès-verbal de la Commission de Sécurité fixant la capacité du stade précisant le nombre de places dans chaque catégorie ;
- Attestation de qualification du stade en catégorie A selon la réglementation FFR ou demande d'attestation selon les critères mentionnés (une visite de préqualification sera organisée avec les référents LNR) ;
- L'ensemble des détails nécessaires sur les infrastructures d'accueil des médias traditionnellement activées (diffuseur officiel et autres médias) ;
- Le plan détaillé des emplacements déjà prévus pour les caméras et de la plateforme commentateurs pour un match de TOP 14 (avec un exemple de plan de caméra lors d'un précédent match) ;
- Liste des parkings (espaces réservés au stationnement des voitures, des bus, des PSH, du personnel et prestataires travaillant sur le ou les Évènement(s)) situés à l'intérieur du stade et dans l'environnement proche, soit à moins de 500 mètres à pied du stade et la capacité d'accueil totale (ainsi que celle mise à disposition de la LNR si elle diffère) ;
- Existence de moyens de sonorisation et de vidéo (écrans géants, moniteurs existants en TO/TP, loges, IPTV, etc.) du stade, ainsi que leurs caractéristiques techniques ;
- Toutes autres informations d'implantations relatives au stade pouvant être utiles (zone d'atterrissage des secours, zone de décollage pour des drones, résidentialisation ect.) ;
- Toutes informations relatives à la sectorisation des tribunes le cas échéant (notamment le secteur visiteurs), si une partie ne peut pas être intégralement retirée par le Gestionnaire de Stade.

Détails / Explications

(Confirmation du retrait intégral de la sectorisation du secteur visiteur le cas échéant, information structurelle spécifique relative au stade...)

Réserves

4.2. LISTES DES PARTENAIRES RÉFÉRENCES (page 34)

Le Candidat est invité à préciser la liste des prestataires habilités à opérer dans le stade et l'existence de clauses d'exclusivités, le cas échéant :

Détails / Explications

(Noms de sociétés, activités, zone d'exploitation...)

Réserves

4.3. OFFRE DE RESTAURATION STADE (page 34)

Le Candidat est invité à préciser le dispositif prévu :

Détails / Explications

(Ressources matérielles et humaines, dispositif anti-gaspillage, offre locale et circuits courts...)

Réserves

4.4. ANIMATIONS AVANT ET APRÈS MATCH (page 35)

Le Candidat est invité à présenter un concept d'animations sur le parvis du stade, ou à proximité immédiate.

Le Candidat souhaite participer à la prise en charge financière partielle ou totale de cette Fan Zone :

Oui Non

Détails / Explications

(Montant de participation financière à la Fan Zone, thématique proposée et déclinaison, dispositif événementiel...)

Réserves

4.5. SECOURS ET SÉCURITÉ (page 35)

Le Candidat est invité à joindre les fichiers suivants :

- Plan de Secours Spécialisé ou Plan Orsec dédié à l'enceinte ;
- Liste des sociétés de sécurité et de secours habituellement sollicitées et moyens humains nécessaires pour la sécurité du stade ;
- Devis établis par les sociétés de sécurité et de secours habituellement sollicitées ;
- Devis de frais de conventions de services payés des divers services publics (police, gendarmerie, sapeurs-pompiers, etc.) pour l'organisation des Demi-Finales (hypothèse de matchs à guichets fermés).

Détails / Explications

Réserves

4.6. SALONS OFFICIELS LNR (page 35)

Le Candidat s'engage à mettre à disposition les salons attenants aux tribunes présidentielles et officielles, ainsi qu'à respecter le cahier des charges en annexe 2.5 :

- Oui Non

Détails / Explications

Réserves

4.7. CLEAN STADIUM ET PARTENAIRES LNR (page 35)

Le Candidat s'engage à mettre le stade en configuration de "clean stadium", incluant les zones suivantes : arène, zone compétition, parcours VIP, parvis intérieur (le cas échéant), parvis extérieur, Fan Zone et les espaces hors parvis directement rattachés au stade.

Oui Non

Le Candidat s'engage à ce que seuls les partenaires de la compétition puissent activer le parvis et les abords directs du stade.

Oui Non

Détails / Explications

Réserves

4.8. BOUTIQUES ET PRODUITS DÉRIVÉS (page 36)

Le Candidat est invité à présenter le dispositif d'espaces de vente :

Détails / Explications

(Emplacements, modèle économique proposé le cas échéant...)

Réserves

4.9. ACTIVATIONS SPÉCIFIQUES POUR L'ACCUEIL DES PUBLICS (page 36)

4.9.1 AUDIODESCRIPTION (page 36)

Le Candidat est invité à préciser s'il dispose d'un service d'audiodescription dans le stade :

Oui Non

Détails / Explications

(Prestataire, fonctionnement, positions habituelles, connexion dédiée...)

Réserves

4.9.2 DISPOSITIF PSH / PMR (page 37)

Le Candidat est invité à préciser le dispositif PSH / PMR existant :

Détails / Explications

(Parking, accès, positions, nombre de sièges...)

Réserves

4.9.3 SALLE SENSORIELLE (page 37)

Le Candidat souhaite activer une salle sensorielle :

Oui Non

Détails / Explications

(Espace, aménagement possible, participation financière éventuelle, prestataire recommandé...)

Réserves

4.9.4 DISPOSITIF VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (page 37)

Le Candidat souhaite activer un dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles :

Oui Non

Détails / Explications

(Dispositif existant, mode opératoire...)

Réserves



FINANCIER ET ADMINISTRATIF

5.1. PROPOSITION FINANCIÈRE (page 39)

Le Candidat est invité à transmettre les informations financières dans l'annexe 1.3 qu'il joint à son dossier de candidature.

Le Candidat est invité à préciser les modalités éventuelles d'accompagnement complémentaires qui n'apparaîtraient pas dans l'annexe :

Détails / Explications

Réserves

5.2. ACHATS DE PLACES (page 39)

Le Candidat souhaite acquérir des places sèches et/ou places VIP :

Oui Non

Détails / Explications

Réserves

5.3. ÉTUDES D'IMPACT ÉCONOMIQUES (page 39)

Le Candidat souhaite participer financièrement à hauteur de 50% à la réalisation de l'étude d'impact économique afin d'obtenir les droits de co-exploitation :

Oui Non

Le Candidat s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de cette étude :

Oui Non

Détails / Explications

Réserves

5.4. AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE DÉBIT DE BOISSON

(page 40)

Le Candidat s'engage à ce que la LNR puisse disposer de toutes autorisations nécessaires lui permettant de vendre des boissons de 2^e et 3^e catégorie :

Oui Non

Le Candidat s'engage sur la prise d'un arrêté permettant une ouverture tardive des bars et restaurants, à minima dans un secteur donné du territoire :

Oui Non

Détails / Explications

Réserves

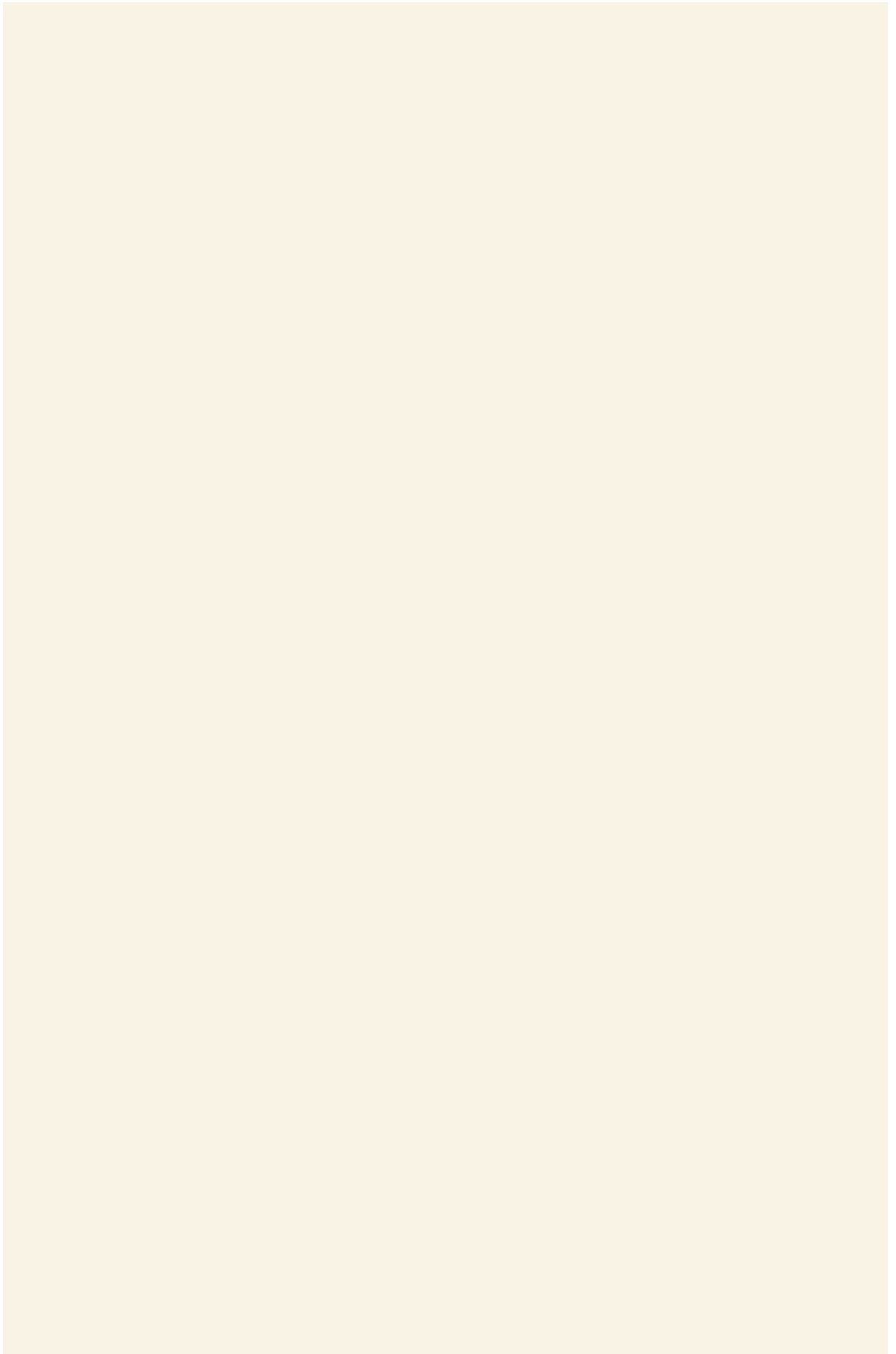
5.5. PROGRAMMATION ANNUELLE (page 40)

Le Candidat est invité à préciser les événements ou sollicitations déjà connues qui pourraient affecter la phase préparatoire des Demi-Finales :

Détails / Explications

Réserves

COMMENTAIRES LIBRES ET RÉSERVES COMPLÉMENTAIRES





9, rue descombes
75017 Paris
LNR.FR

Reçu au Contrôle de légalité le 29 avril 2026
Publié le 29 avril 2026



ANNEXE 1.2 – LETTRE D’ENGAGEMENT COMMUNE DU CANDIDAT ET DU GESTIONNAIRE DU STADE

LIGUE NATIONALE DE RUGBY
9 rue Descombes
75017 PARIS
A Marseille , le

Madame, Monsieur,

A la suite de la Consultation lancée par la Ligue Nationale de Rugby pour l’accueil des Demi-Finales du TOP 14 saisons 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030 en option (la « Consultation »), nous confirmons par la présente que le Dossier de Candidature ci-après constitue l’offre globale portée par l’Entité Cheffe de File **Ville de Marseille** pour l’accueil des Demi-Finales du TOP 14, associant l’engagement des entités territoriales **Métropole Aix Marseille Provence** et du Gestionnaire de stade, **Mars 360** chargée de l’exploitation du Stade **Orange Vélodrome** (l’« Offre »).

A ce titre, l’Entité Cheffe de File **Ville de Marseille** ainsi que le Gestionnaire de Stade **Mars 360** certifient avoir pris connaissance et accepter expressément et irrévocablement les termes et conditions de la Consultation.

Enfin, le Gestionnaire de Stade **Mars 360** confirme qu’elle collaborera activement avec l’Entité Cheffe de File **Ville de Marseille** pour porter sa candidature aux conditions négociées dans le cadre de la procédure de Consultation.



L'Offre ainsi soumise à la Ligue Nationale de Rugby est valable jusqu'au **[date]** et est irrévocable jusqu'à cette date.

Pour l'Entité Cheffe de File – Institution hôte :

- **Ville de Marseille**
- M. / Mme.
- (Représentant habilité à engager la Ville)
-

Signature :

Pour le Gestionnaire de Stade :

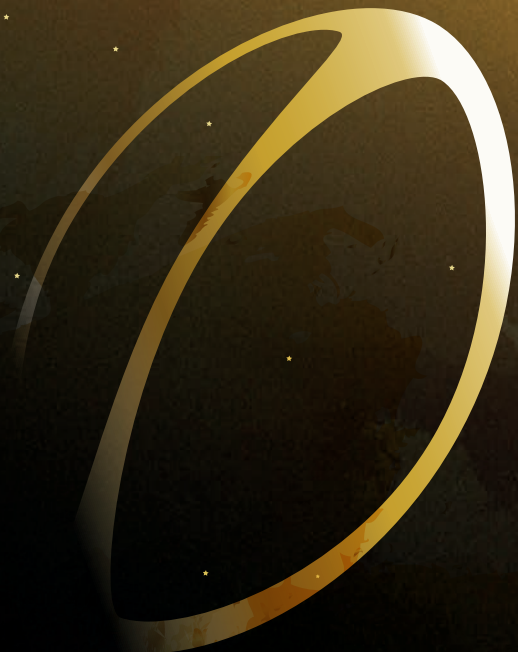
- **Mars 360**
- M. Alban Juster
- Président OM

Signature :

Pour les entités territoriales associées – Institution hôte :

- **Métropole Aix Marseille Provence**
- M. / Mme.
- (Représentant habilité à engager la Métropole)

Signature :



CONSULTATION
**DEVENIR
TERRITOIRE HÔTE
DES DEMI-FINALES
DU TOP 14**

SAISONS 2027/2028 2028/2029 2029/2030



Reçu au Contrôle de légalité le 29 avril 2026
Publié le 29 avril 2026





SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	7
2.	RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION	9
2.1.	CANDIDATS ÉLIGIBLES À LA CONSULTATION	9
2.2.	STADES ÉLIGIBLES À LA CONSULTATION	10
2.3.	CALENDRIER ET PROCESSUS DE SÉLECTION DES CANDIDATS	10
2.4.	STIPULATIONS CONTRACTUELLES	13
2.4.1.	Responsabilité	13
2.4.2.	Assurances	13
2.4.3.	Traitement de données à caractère personnel	13
2.4.4.	Garanties	14
2.4.5.	Conformité à la loi Evin et au code de la sante publique	14
2.4.6.	Propriété intellectuelle	14
2.4.6.1.	Utilisation par la LNR ou ses Partenaires de l'image du stade	14
2.4.6.2.	Éléments distinctifs transmis par la LNR au Candidat	14
2.4.7.	Droit applicable et juridiction	14
2.5.	CALENDRIER DES RENCONTRES, DES VISITES ET PRÉSENTATION OFFICIELLE	15
2.5.1.	Dates des rencontres	15
2.5.2.	Auditions	15
2.5.3.	Visites sur site	16
2.6.	ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER DE CANDIDATURE	16
2.7.	TRAITEMENT DES QUESTIONS	16
2.8.	CRITÈRES DE SÉLECTION DU TERRITOIRE HÔTE	17
3.	CAHIER DES CHARGES TERRITOIRE	18
3.1.	ACCUEIL DU TERRITOIRE	18
3.1.1.	Offre hôtelière	19
3.1.2.	Offre de restauration	19
3.1.3.	Offre culturelle et loisirs	19
3.1.4.	Service transport et mobilité	20
3.1.5.	Programme bénévoles	20
3.1.6.	Mobilisation écosystème rugbystique local	21
3.1.7.	Équipement de la ville	22

3.2.	ACTIVATION DU TERRITOIRE	22
3.2.1.	Festivités annuelles.....	22
3.2.2.	Animation en centre-ville.....	22
3.2.3.	Animation des commerces.....	23
3.2.4.	Village TOP 14 Extra Tour.....	23
3.3.	COMMUNICATION	24
3.3.1.	Temps forts LNR.....	24
3.3.2.	Plan de communication.....	24
3.3.3.	Programme médias.....	25
3.3.4.	Guide du supporter.....	25
3.4.	MOBILITÉ ET SÉCURITÉ	26
3.4.1.	Sécurisation de l'espace public.....	26
3.4.2.	Mobilité des spectateurs.....	26
	Transports en commun.....	26
	Mobilité douce.....	27
	Covoiturage.....	27
3.5.	RSE ET HÉRITAGE	28
3.5.1.	Table ronde.....	28
3.5.2.	Projet scolaire et périscolaire.....	29
3.5.3.	Projet associatif.....	29
3.5.4.	Arts et culture.....	29
3.5.5.	Éco-engagements.....	29
3.5.6.	Tournoi rugby para adapté.....	30
3.5.7.	Places d'actions d'intérêt général.....	30
3.6.	ÉVÈNEMENTS INSTITUTIONNELS	30
3.6.1.	Assemblée générale (Décembre).....	30
3.6.2.	J-100 (Mars/Avril).....	31
3.6.3.	Inauguration du Village TOP 14 Extra Tour (Juin).....	31
3.6.4.	Week-end protocolaire (Juin).....	32
4.	CAHIER DES CHARGES STADE	33
4.1.	INFRASTRUCTURES DU STADE	33
4.2.	LISTE DES PRESTATAIRES RÉFÉRENCÉS	34
4.3.	OFFRE DE RESTAURATION AU STADE	34
4.4.	ANIMATIONS AVANT ET APRÈS MATCH	35
4.5.	SECOURS ET SECURITÉ	35
4.6.	SALONS OFFICIELS LNR	35
4.7.	CLEAN STADIUM ET PARTENAIRES LNR	35
4.8.	BOUTIQUES ET PRODUITS DERIVÉS	36
4.9.	ACTIVATIONS SPÉCIFIQUES POUR L'ACCUEIL DES PUBLICS	36
4.9.1.	Audio description.....	36
4.9.2.	Dispositif PSH / PMR.....	37
4.9.3.	Salle sensorielle.....	37
4.9.4.	Dispositif violences sexistes et sexuelles.....	37
5.	FINANCIER ET ADMINISTRATIF	39
5.1.	PROPOSITION FINANCIÈRE	39
5.2.	ACHATS DE PLACES	39
5.3.	ÉTUDES D'IMPACTS ÉCONOMIQUES	39
5.4.	AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE DÉBIT DE BOISSON	40
5.5.	PROGRAMMATION ANNUELLE	40
6.	CONTREPARTIES LNR	41

L'ensemble des annexes sont consultables depuis la version numérique
via le lien [ANNEXES](#) →



7. ANNEXES

1. DOCUMENTS À COMPLETER

- ANNEXE 1.1 DOCUMENT DE RÉPONSE →
- ANNEXE 1.2 LETTRE D'ENGAGEMENT (CO-SIGNÉE LE CAS ÉCHÉANT) →
- ANNEXE 1.3 OFFRE FINANCIÈRE →
- ANNEXE 1.4 PLANNING DE COMMUNICATION →

2. CAHIERS DES CHARGES

- ANNEXE 2.1 VILLAGE TOP 14 EXTRA TOUR →
- ANNEXE 2.2 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LNR →
- ANNEXE 2.3 DÉJEUNERS OFFICIELS →
- ANNEXE 2.4 SOIRÉE DE CLÔTURE →
- ANNEXE 2.5 HOSPITALITÉS LNR →

3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- ANNEXE 3.1 ÉTUDE D'IMPACT ÉCONOMIQUE BORDEAUX 2024 →
- ANNEXE 3.2 ÉTUDE D'IMPACT ÉCONOMIQUE LYON 2025 →
- ANNEXE 3.3 CHARTE ÉCO ENGAGEMENTS MINISTÈRE DES SPORTS →
- ANNEXE 3.4 LISTE DES 26 DISCRIMINATIONS →
- ANNEXE 3.5 SECTEURS D'ACTIVITÉS DES PARTENAIRES 2025/2026 →

4. EXEMPLES DES PRÉCÉDENTES ÉDITIONS

- ANNEXE 4.1 GUIDE DU SUPPORTER LYON 2025 →
- ANNEXE 4.2 PLAN PARVIS BORDEAUX 2024 →
- ANNEXE 4.3 PLAN PARVIS LYON 2025 →
- ANNEXE 4.4 FILM DES DEMI-FINALES DONOSTIA/SAN SEBASTIAN 2023 →
- ANNEXE 4.5 FILM DES DEMI-FINALES BORDEAUX 2024 →
- ANNEXE 4.6 FILM DES DEMI-FINALES LYON 2025 →



Lyon
Demi-finales 2025



INTRODUCTION

La Phase Finale du TOP 14, en ce compris les Demi-Finales, constitue l'évènement phare du rugby français. Sa valeur pour les parties prenantes dépend directement de l'excellence de son organisation et de la qualité de sa promotion, tout au long de l'année, en lien étroit avec l'ensemble des territoires impliqués.



C'est dans ce cadre que la LNR a souhaité organiser **la présente consultation** (la « **Consultation** ») afin de **sélectionner**, parmi les candidats, **les Territoire Hôtes** :

- 🕒 **Des Demi-Finales 2027/2028**
- 🕒 **Des Demi-Finales 2028/2029**
- 🕒 **Des Demi-Finales 2029/2030**

Ci-après également dénommées ensemble ou séparément : l'Évènement ou les Évènements.

Le présent document établit le cadre de référence de la candidature pour l'organisation des Demi-Finales du TOP 14 des saisons 2027/2028, 2028/2029. La LNR se réserve le droit d'attribuer ou non, en fonction des candidatures, les Demi-Finales 2029/2030.

Il comporte plusieurs volets complémentaires :

- o **Le règlement de la Consultation**, dont la vocation est d'offrir aux territoires candidats un cadre de sélection clair, transparent et objectif ;
- o **Le Cahier des Charges Territoire**, qui détaille les prescriptions techniques, financières et opérationnelles requises par la LNR pour l'organisation optimale de l'Évènement ;
- o **Le Cahier des Charges Stade**, couvrant les sujets infrastructures, services in-stadia, animations ex-stadia, marketing et dispositifs de sécurité ;
- o **L'accompagnement Financier et Administratif** ;
- o **Les contreparties proposées par la LNR** dans le cadre de l'accueil des Demi-Finales ;
- o **Le document de réponse de candidature**, qui permet, au sein de ce même document, de renseigner les principaux éléments de candidature.



L'objectif de la Consultation est de construire le meilleur partenariat possible entre la LNR et le Candidat, dans le but :

- o De faire de l'Évènement un élément majeur du programme événementiel du territoire ;
- o De permettre au territoire d'utiliser l'accueil des Demi-Finales comme un levier des politiques publiques locales ;
- o D'assurer une qualité d'organisation de l'Évènement aux meilleurs standards mondiaux ;
- o D'offrir une expérience exceptionnelle aux spectateurs, dans le stade et tout au long du séjour au sein du territoire hôte ;
- o De maximiser les retombées économiques, sociales, sportives pour le territoire, comme pour la LNR ;
- o De limiter au strict minimum l'impact environnemental pour le territoire, comme pour la LNR ;
- o D'assurer un cadre de partenariat efficace, lisible et respectueux des attentes des parties prenantes tout au long de la saison précédant chaque Évènement.



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

2.1. CANDIDATS ÉLIGIBLES À LA CONSULTATION

La réponse à la Consultation comprend l'offre et les engagements souscrits par le territoire souhaitant accueillir les Demi-Finales 2027/2028 et/ou 2028/2029 et/ou 2029/2030, (ci-après le « Territoire Hôte ») ainsi que, le cas échéant, l'offre et les engagements souscrits par le gestionnaire du stade où se joueraient les matchs faisant l'objet de la réponse à la Consultation (ci-après le « Gestionnaire du Stade »), présentés sous forme d'un unique dossier de candidature (ci-après le « Dossier de Candidature ») soit par le Territoire soit par le Gestionnaire du Stade (ci-après dénommés ensemble le « Candidat »).

Le Candidat peut également associer d'autres collectivités territoriales ou entités partenaires.

Dans ce cas, il devra inclure dans son offre une présentation de cette(ces) entité(s) et toutes précisions sur leur rôle et la nature de ses relations avec elle(s). Il sera également tenu de désigner, dans sa réponse, l'Entité Cheffe de File qui sera contractuellement responsable de l'exécution des obligations visées à la Consultation.

En toute hypothèse, **l'Entité Cheffe de File se porte fort de la parfaite exécution des engagements pris à travers sa candidature par les entités associées à la réalisation des prestations contenues dans son offre et demeure, à ce titre, l'unique interlocuteur de la LNR.**

La LNR est également libre de nouer des partenariats spécifiques avec des collectivités territoriales françaises et étrangères, sans préjudice des droits offerts aux Candidats aux termes des présentes.

Seules ont la qualité de Candidat les entités ayant déposées, par l'intermédiaire d'un représentant dûment habilité, dans les délais impartis, un Dossier de Candidature dans le respect des termes et conditions de la Consultation.



2.2. STADES ÉLIGIBLES À LA CONSULTATION

Compte tenu de la capacité d'accueil des stades et des configurations techniques requises par la LNR pour l'organisation des Demi-Finales du TOP 14, les Territoires Hôtes éligibles sont constitués des intercommunalités françaises et européennes dans le ressort duquel sont implantés les stades suivants :

- 📍 **Bordeaux, Stade Atlantique Bordeaux Métropole**
- 📍 **Lille, Decathlon Arena Stade Pierre-Mauroy**
- 📍 **Lyon, Groupama Stadium**
- 📍 **Marseille, Orange Vélodrome**
- 📍 **Nice, Allianz Riviera**
- 📍 **Saint-Étienne, Stade Geoffroy-Guichard**
- 📍 **Donostia / San Sebastian, Reale Arena**

La Consultation est également ouverte aux autres villes européennes dans le ressort duquel est situé un équipement sportif présentant des caractéristiques techniques équivalentes aux stades mentionnés ci-dessus.

2.3. CALENDRIER ET PROCESSUS DE SÉLECTION DES CANDIDATS

La date limite de réception des Dossiers de Candidature est fixée au 21 avril 2026 à 12h00, étant précisé que la LNR se réserve le droit de proroger ce délai.

Les Candidats remettront leur Dossier de Candidature complet, par voie électronique avec demande d'avis de réception, aux deux adresses suivantes :

- 📍 **Richard CACIOPPO - Directeur des Compétitions et Stades** : richard.cacioppo@lnr.fr
- 📍 **Thomas LEBEC - Responsable des Phases Finales et du Rugby à 7** : thomas.lebec@lnr.fr

Aucun dossier papier ne sera pris en compte dans le cadre de la Consultation.

En fonction du nombre et de la qualité des candidatures reçues, la LNR se réserve la faculté de présélectionner un nombre restreint de Candidats pour la poursuite de la Consultation. Une ou plusieurs visite(s) du stade et du Territoire Hôte ainsi qu'une ou plusieurs audition(s) du Candidat sur place ou au siège de la LNR pourront avoir lieu à la demande de la LNR.

En répondant à la Consultation, le Candidat accepte sans réserve les termes de la Consultation.

L'ensemble des frais engagés par les Candidats dans le déroulement de la Consultation est à leur charge. Aucun dédommagement d'aucune sorte ne peut être demandé à la LNR, y compris les frais de déplacement en cas d'audition du Candidat.

Seules les offres accompagnées du Dossier de Candidature complet seront examinées par la LNR.

La participation à la Consultation emporte acceptation par chaque Candidat, sous-traitant ou entité tierces autorisé(e)(s), de l'ensemble des termes et conditions de la Consultation et Annexes.

Les offres sont réputées fermes, inconditionnelles et irrévocables et ne doivent être soumises à aucune autorisation sociale ou décision de tout organe de direction du Candidat qui n'aurait pas été obtenue à la date du dépôt de l'Offre.

En cas de contradiction ou d'incompatibilités entre les termes d'une même offre, seuls les termes les plus favorables à la LNR seront retenus.

Les Candidats consentent expressément à ne prétendre à aucune indemnisation dans l'hypothèse où ils ne seraient pas retenus, ou si la Consultation était modifiée, interrompue ou annulée. Le dépôt d'un Dossier de Candidature vaut renonciation à toute indemnisation à ce titre.

**LA SÉLECTION DES TERRITOIRES HÔTES DES DEMI-FINALES DU TOP 14 2027/2028,
DES DEMI-FINALES 2028/2029 ET POTENTIELLEMENT DES DEMI-FINALES 2029/2030
SERA EFFECTUÉE LORS DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA LNR DU 19 ET 20 JUIN 2026.**

Enfin, il est établi que :

- La LNR pourra décider de procéder à des communications publiques, sur tous supports, qui auraient pour objet de présenter (I) les grandes lignes de la Consultation, (II) quelques informations sur les Candidats, (III) la ou les décision(s) d'attribution et plus généralement (IV) toute information qui lui semblerait nécessaire ou opportune pour que la Consultation soit conduite dans les meilleures conditions.
- La consultation n'octroie aucun droit de propriété ou d'usage sur toute marque ou signe distinctif appartenant à la LNR ;



Lyon
Demi-finales 2025

- Chaque Candidat, en sa qualité d'Entité Cheffe de File s'engage à observer la plus stricte confidentialité concernant tout document et/ou toute information relative aux stipulations de la Consultation ainsi que toute information auxquelles il pourra avoir accès dans le cadre du déroulement de celle-ci, et ce, dès réception de la Consultation. Tout Candidat manquant à cette obligation pourra être exclu de la Consultation par la LNR, laquelle se réserve aussi le droit de poursuivre la réparation du dommage subi. Le Candidat s'oblige à faire respecter cette obligation par l'ensemble de ses salariés et intervenants de quelque nature qu'ils soient, permanents ou occasionnels et, notamment, sans que cette liste soit limitative, à ses conseillers et sous-traitants. En conséquence, toute violation des stipulations précitées par un Candidat, l'un quelconque des salariés, dirigeants, représentants, toute entité associée et/ou tout tiers auquel il aurait recours, engagera la responsabilité personnelle de celui-ci à l'égard de la LNR et des tiers. Les obligations de confidentialité pesant sur les Candidats en vertu de la Consultation s'imposeront à ces derniers pendant toute la durée de la Consultation et pendant une durée de 5 (cinq) ans ;
- En sa qualité d'Entité Cheffe de File, il se porte fort à l'égard de la LNR et sera seul responsable, dans les mêmes conditions, à l'égard de celle-ci du respect des stipulations par le Gestionnaire du Stade, Territoire Hôte ou tout autre collectivité territoriale ou entité partenaire avec lesquelles il s'est associé dans le cadre de la réponse à la Consultation ;

- o L'ensemble des frais engagés par le Candidat dans le cadre de la Consultation est à sa charge, en ce inclus les frais de déplacement en cas d'audition. Aucun dédommagement d'aucune sorte ne pourra être demandé à la LNR. Aussi, le Candidat consent expressément à ne prétendre à aucune indemnisation ou autre contrepartie de quelque nature que ce soit dans l'hypothèse où il ne serait pas retenu pour l'organisation de tout ou partie de l'Événement pour lequel il serait porté candidat ou si la Consultation était modifiée, interrompue ou annulée. Le dépôt d'un Dossier de Candidature vaut renonciation à toute indemnisation à ce titre ;
- o La participation à la Consultation emporte acceptation par le Candidat de l'ensemble des termes et conditions prévus par la Consultation et ses Annexes ;
- o La LNR n'est pas engagée à conclure avec les Candidats et ce quelle que soit la qualité de leur candidature, jusqu'à ce qu'un Term Sheet soit signé entre les deux parties formalisant les termes de la négociation. Ce Term Sheet contiendra, au jour de la signature de cette dernière par les Parties, l'intégralité de l'accord intervenu entre les Parties et sera juridiquement contraignant. La LNR communiquera après la signature du Term Sheet par les Parties, un premier projet de contrat au Candidat retenu, établi au regard des principes juridiques gouvernant la relation des Parties spécifiées dans le Term Sheet. Le projet de contrat précité sera négocié de bonne foi sur la base des principes juridiques exposés dans le Term Sheet, qui ne pourront, le cas échéant, qu'être modifiés à la marge, ce que le Candidat reconnaît et accepte ;
- o Le Contrat, une fois signé par les Parties, se substituera purement et simplement au Term Sheet ;
- o La LNR se réserve la possibilité de modifier les termes de la Consultation pendant son déroulement ou de prolonger le processus de la Consultation. Les entités destinataires de la Consultation seront informées de toute modification par la LNR par courrier électronique adressé à leur représentant (à l'adresse électronique mentionnée dans le Dossier de Candidature). Un Candidat ne pourra prétendre à aucune indemnisation dans l'hypothèse où il ne serait pas retenu ou si la Consultation était modifiée, interrompue ou annulée ;



- o La LNR se réserve à tout moment le droit de sélectionner les Candidats avec lesquels elle souhaite négocier de gré à gré et d'arrêter la négociation à n'importe quel moment sans que les Candidats consultés ne puissent prétendre à une quelconque indemnité ;
- o La LNR se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout ou partie des offres présentées en réponse à la Consultation ;
- o En tout état de cause, la LNR reste libre de négocier de gré à gré avec toute entité non-candidate disposant d'un équipement sportif présentant des caractéristiques techniques équivalentes aux Stades mentionnés ci-dessus, et le cas échéant lui attribuer l'Événement, y compris dans l'hypothèse où la LNR aurait reçu une/des offre(s) recevable(s) de Territoires hôtes éligibles, ce que le Candidat reconnaît et accepte.



2.4. STIPULATIONS CONTRACTUELLES

2.4.1 RESPONSABILITÉS

Le Candidat répond intégralement de tout dommage corporel, matériel ou immatériel, causé à toute personne ou bien, du fait de ses activités, préposés, représentants ou sous-traitants, à l'occasion des engagements pris en application de la Consultation ou du Dossier de Candidature.

2.4.2 ASSURANCES

Le Candidat a souscrit, auprès d'un assureur bénéficiant d'une notoriété au niveau national et international, un contrat d'assurance responsabilité civile exploitation et professionnelle couvrant pour des montants suffisants, l'ensemble de ses activités, notamment celles applicables à l'organisation d'évènements ou l'exploitation d'établissement recevant du public (ERP), couvrant d'une part les dommages corporels, matériels et immatériels causés à tout tiers en ce compris spectateurs et participants, et garantissant d'autre part les conséquences pécuniaires de tout dommage causé du fait de l'un de ses salariés, sous-traitants, prestataires mandatés par eux ou de leurs salariés dans le cadre de l'exécution des besoins formulés à la Consultation et des engagements formulés dans son offre/Dossier de candidature. Le Candidat fournira une attestation d'assurances en cours de validité pendant le déroulement de la Consultation.

2.4.3 TRAITEMENT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le Candidat s'engage à traiter les données à caractère personnel en conformité avec la réglementation applicable au Traitement de données à caractère personnel pendant la durée de la Consultation et s'oblige à faire de même s'il est retenu à l'issue de la Consultation.

Si le Candidat fait appel à des sous-traitants, il veille à ce que le sous-traitant réponde aux exigences de la réglementation applicable et à ce qu'il présente des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures appropriées pour préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel. Il s'engage à lui imposer les mêmes obligations en matière de protection des données à caractère personnel, notamment (i) met à sa charge, au moyen d'un contrat, toute obligation nécessaire pour que soient respectées la confidentialité des données, (ii) que celles-ci ne puissent être cédées à un tiers (iii) ni utilisées à d'autres fins que celles définies à la Consultation et au futur contrat qui sera conclu entre le Candidat retenu et la LNR.

2.4.4 GARANTIES

Le Candidat garantit à la LNR qu'il dispose des assurances, garanties, autorisations et licences nécessaires pour assurer les engagements pris au Dossier de Candidature.

2.4.5 CONFORMITÉ À LA LOI EVIN ET AU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Le Candidat s'engage à respecter les prescriptions du Code de la Santé Publique applicables à la consommation de boissons alcoolisées et du Code du Sport et notamment la Loi n°91-32 du 10 janvier 1991 dite Loi Evin et qu'à ce titre l'affichage publicitaire de marques de boissons alcoolisées ou de tabac soit strictement réglementé. Le Candidat sera seul responsable au titre de la diffusion de ces publicités.

2.4.6 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

2.4.6.1 UTILISATION PAR LA LNR OU SES PARTENAIRES DE L'IMAGE DU STADE

Le Candidat s'engage à autoriser la LNR à titre gracieux à utiliser le nom et l'image du stade jusqu'à l'issue du contrat conclu avec celle-ci, aux fins exclusives de la promotion, la communication ou le merchandising afférents à la Demi-Finale concernée, sous réserve (I) de faire référence explicitement à la Manifestation, et (II) du respect des droits appartenant en la matière à l'architecte du stade. Dans ce cadre, le Candidat mettra à la disposition de la LNR les images et représentations du stade que la LNR et ses partenaires pourront utiliser dans les conditions susvisées, ainsi que leur charte d'utilisation, sans frais supplémentaire pour la LNR.



2.4.6.2 ÉLÉMENTS DISTINCTIFS TRANSMIS PAR LA LNR AU CANDIDAT

Le Candidat pourra bénéficier d'une autorisation d'utiliser les signes distinctifs de la LNR (noms commerciaux, logos ou tout autre élément distinctif) relatif à celle-ci ou à ses compétitions (notamment le TOP 14 ou les Demi-Finales de TOP 14) exclusivement pour les besoins de l'organisation des Demi-Finales. Toute autorisation sera strictement subordonnée à l'autorisation préalable écrite de celle-ci.

Cette autorisation non-exclusive n'emporte aucun transfert de droit propriété intellectuelle à quelque titre que ce soit, au bénéfice du Candidat. Tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux éléments mis à dispositions demeurent la propriété pleine et entière de la LNR.

En conséquence, le Candidat s'interdit, dès le stade de la réponse à la Consultation, tout agissement ou acte susceptible de porter atteinte directement ou indirectement, (notamment par l'intermédiaire de tiers auxquels il serait associé), aux droits de propriété intellectuelle de la LNR, relatifs à celle-ci, ses compétitions (notamment aux Demi-Finales de TOP 14 ou au TOP 14) ou tout élément distinctif lui appartenant.

Le Candidat s'engage par ailleurs à (I) respecter scrupuleusement les chartes graphiques de la LNR, (II) ne pas déposer ou tenter de déposer des marques ou tout élément distinctif similaire à ceux de la LNR (III) et à porter à sa connaissance toute contrefaçon ou usage frauduleux dont il aurait connaissance.

2.4.7 DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

La Consultation est soumise à la loi française. Les juridictions compétentes pour connaître de toutes contestations relatives à la Consultation sont celles compétentes dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris.

2.5. CALENDRIER DES RENCONTRES, DES VISITES ET PRÉSENTATION OFFICIELLE



2.5.1 DATES DES RENCONTRES

Les dates exactes des rencontres seront confirmées ultérieurement par le Comité Directeur de la LNR. En tout état de cause, les rencontres se joueront au sein du même weekend, et pourront avoir lieu :

- ◊ Vendredi soir ;
- ◊ Samedi après-midi ou samedi soir ;
- ◊ Dimanche après-midi ou dimanche soir.

Pour la saison 2027-2028, les Demi-Finales devraient se tenir le weekend du 23-24-25 juin 2028.

Pour la saison 2028-2029, les Demi-Finales devraient se tenir :

- ◊ Soit le weekend du 25-26-27 mai 2029 (dans l'hypothèse de l'organisation d'une Coupe du Monde des Clubs en juin) ;
- ◊ Soit le weekend du 22-23-24 juin 2029 ;

Pour la saison 2029-2030, les Demi-Finales devraient se tenir le weekend du 21-22-23 juin 2030.

2.5.2 AUDITIONS

Des auditions seront organisées les **mardi 5 et mercredi 6 mai 2026** au siège de la LNR (9, rue Descombes, 75017 Paris) en présence du Président de la LNR ou du Président de la Commission Finance de la LNR, du Directeur Général, du Secrétaire Général et des personnes compétentes.

Le format sera le suivant :

- ◊ 40 minutes de présentation de l'offre du Candidat ;
- ◊ 20 minutes de questions/réponses.

2.5.3 VISITES SUR SITE

Des visites pourront être organisées sur les différents sites candidats à posteriori des auditions aux dates suivantes :

- o Jeudi 14 mai 2026
- o Vendredi 15 mai 2026
- o Lundi 18 mai 2026
- o Mardi 19 mai 2026
- o Mercredi 20 mai 2026

Des visites pourront également être organisées en amont des auditions, selon les besoins identifiés.

2.6. ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La réponse à la Consultation comprendra impérativement les éléments suivants :

- o Le **document de réponses complété** directement dans les emplacements prévus à cet effet, en version numérique uniquement (cf. *Annexe 1.1*) ;
- o La **lettre d'engagement co-signée** par les représentants dûment habilités du Candidat et de toutes les autres entités associées à la réponse à la Consultation (cf. *Annexe 1.2, accompagnée pour chacune des entités signataires, de leur attestation d'assurances en responsabilité civile professionnelle et/ou exploitation comprenant l'étendue des garanties souscrites et les plafonds de garanties associés*) ;
- o L'offre du Candidat comprenant :
 - **L'offre financière** du Candidat complétée (cf. *Annexe 1.3*) ;
 - Les documents et attestations demandés, notamment concernant les infrastructures du Stade ;
 - La proposition de **plan de communication** (cf. *Annexe 1.4*) ;
- o Une fois les oraux menés ; **les terms sheets (Territoire et Stade) complétés, signés** et certifiant contractuellement la dernière version de l'offre du Candidat ;

Toutes les informations fournies à la LNR par les Candidats dans le cadre de la Consultation sont considérées comme des éléments constitutifs de l'offre et engageront l'Entité Cheffe de File si elle est retenue.

Les Candidats sont tenus par leur offre jusqu'au 31 décembre 2026.

Aucune candidature ne sera soumise à la décision du Comité Directeur de la LNR sans les Terms Sheets dûment signés.

2.7. TRAITEMENT DES QUESTIONS

Chaque Candidat dispose d'un délai expirant le **14 avril 2026 à 17h** pour adresser toute question ou demande de clarification relative à la Consultation.

Les questions devront être exclusivement formulées par courriel avec accusé de réception aux collaborateurs de la LNR suivants:

- o **Richard CACIOPPO - Directeur des Compétitions et Stades :**
richard.cacioppo@lnr.fr
- o **Thomas LEBEC - Responsable des Phases Finales et du Rugby à 7 :**
thomas.lebec@lnr.fr

La LNR pourra également demander à chaque Candidat de lui fournir toute information complémentaire de nature à l'éclairer sur des pièces ou éléments figurant au sein du Dossier de Candidature.



2.8. CRITÈRES DE SÉLECTION DU TERRITOIRE HÔTE

Pour désigner le Territoire Hôte, la LNR prendra en compte les critères suivants :

Critères éliminatoires en cas d'absence (Notés par 0 ou 1) :

- Ø La transmission par le Territoire Hôte et, s'il est distinct de celle-ci, par le Gestionnaire du Stade ou par toute entité qui y est associée, de la lettre d'engagement signée par l'Entité Cheffe de File et co-signée des entités associées (et/ou lettre(s) accord(s)) et de l'ensemble des pièces mentionnées à titre obligatoire au sein de la Consultation ;
- Ø Le respect des prescriptions techniques, financières et opérationnelles mentionnées au sein de la Consultation (et de ses Annexes) ;
- Ø Les garanties apportées par le Gestionnaire du Stade quant au strict respect des obligations marketing de la LNR : stade vierge de toute publicité et visibilité institutionnelle, marquages pelouse, animations exclusives sur le parvis... ;
- Ø La garantie de l'exclusivité « Évènement sportif et culturel majeur » sur le territoire le weekend des Demi-Finales ;
- Ø Les garanties offertes par le Candidat sur la disponibilité du Stade et de toutes les infrastructures du Stade pour les Demi-Finales ;
- Ø La garantie de stabilité financière du Gestionnaire du Stade ;
- Ø Le respect des termes de la Consultation (en ce compris notamment l'obligation de confidentialité) ;
- Ø Les Terms Sheets signés.

Critères intégrés à la grille d'évaluation (Notés de 1 à 10) :

- Ø La capacité totale d'accueil du stade et la qualité de ses infrastructures ;
- Ø Les conditions financières et le modèle économique de l'Offre ;
- Ø La qualification et l'expérience opérationnelle dans l'accueil d'évènements similaires ;
- Ø La garantie de réalisation, d'excellence, et le contenu des services proposés par le Candidat et le Gestionnaire du Stade et toute entité qui y est associée ;
- Ø Les moyens et les actions de promotion et de communication mis à la disposition de la LNR pour l'organisation des Demi-Finales par le Candidat et/ou les autres entités associées à sa candidature, ainsi que l'intensité de ces actions dès le choix du Territoire Hôte (calendrier, fréquence) ;
- Ø Le programme d'animation et d'accueil proposé par le Candidat et ses partenaires institutionnels, en lien avec la LNR, pour assurer un partage optimal de l'Évènement avec le territoire et l'ensemble de ses habitants ;
- Ø Les facilités d'accès au stade pour le public local et national, et notamment pour les supporters des clubs, ainsi que les propositions, y compris financières, du Candidat et des autres acteurs locaux pour faciliter la venue de ces supporters ;
- Ø La capacité, la qualité et la disponibilité de l'offre hôtelière dans l'agglomération ;
- Ø Les capacités et les conditions d'exploitation en matière de prestations d'hospitalités ;
- Ø La prise en compte des critères sociaux et environnementaux sur les Demi-Finales, ainsi que les projets présentés dans le cadre du programme héritage.

Les critères d'analyses ci-dessus permettront aux services de la LNR de présenter de manière objective et transparente les candidatures retenues. Ces éléments seront complétés lors des auditions. Il reviendra ensuite au Comité Directeur de la LNR d'apprécier l'ensemble des éléments et de prendre la décision finale.



CAHIER DES CHARGES TERRITOIRE

3.1. ACCUEIL DU TERRITOIRE

Les Demi-Finales du TOP 14 sont des événements atypiques dans l'univers sportif par leur durée et la typologie de leur clientèle. Elles constituent une occasion unique pour les supporters de profiter pleinement de ce que le territoire a à offrir.

L'accueil constitue un enjeu essentiel pour garantir une expérience qualitative. Il repose sur un ensemble d'offres et de dispositifs qui structurent la capacité du territoire à recevoir, orienter et accompagner.

Afin d'appréhender au mieux la typologie, les dépenses et les attentes des supporters, le Candidat est invité à lire les Annexes 3.1 et 3.2 :



Bordeaux
Demi-finales 2024

- Ø Étude d'impact économique des Demi-Finales à Bordeaux en 2024 (CDES - LNR) ;
- Ø Étude d'impact économique des Demi-Finales à Lyon en 2025 (CDES - LNR) ;

Par ailleurs, les films des Demi-Finales à Donostia/ San Sebastian 2023, à Bordeaux 2024 et Lyon 2025 sont disponibles en Annexes 4.4, 4.5 et 4.6.

Le Candidat devra préciser son offre sur les différents points proposés par la LNR dans les sections dédiées et est encouragé à faire des propositions complémentaires.

Afin de centraliser l'ensemble des services et informations utiles proposés dans le cadre des Demi-Finales, la LNR souhaite que le Candidat mette en place une page dédiée sur le site internet de l'Office du Tourisme.

Cette page aura pour objectif de faciliter l'expérience des spectateurs, en indiquant par exemple :

- Ø Les offres préférentielles pour les bars, restaurants et établissements similaires ;
- Ø Les offres préférentielles pour les lieux culturels et touristiques partenaires ;

- Les solutions de mobilité : transports en commun, parkings, navettes, mobilités douces ;
- Les recommandations pratiques ;
- Un agenda des animations proposées ;
- Une carte interactive regroupant les animations, les sites emblématiques, les points d'intérêts, ...
- Toutes autres informations jugées pertinentes.

3.1.1 OFFRE HÔTELIÈRE

Du fait de la typologie de sa clientèle (avec environ 60% de non locaux), les supporters des Demi-Finales du TOP 14 sont souvent confrontés à des problèmes d'hébergement, liés soit à une pénurie de l'offre disponible, soit à une forte augmentation des tarifs.

Le Candidat est invité à préciser dans son offre le dispositif qu'il mettra en place pour :

- S'assurer de la disponibilité prioritaire des hébergements pour les supporters des Demi-Finales ;
 - Favoriser la disponibilité d'hôtels à proximité du centre-ville et/ou du stade ;
 - Favoriser la disponibilité d'hôtels ayant une politique environnementale et responsable ;
- S'assurer du contrôle de l'augmentation des tarifs saisonniers des divers types d'hébergement, certifié par une lettre de soutien des hôteliers à la Candidature ;
- Indiquer sa capacité hôtelière ainsi que la typologie de celle-ci (hôtels, locations de particuliers, hébergements touristiques...) ;
- Proposer une activation concrète améliorant l'expérience spectateurs dans les hôtels, par exemple, la personnalisation de l'accueil des supporters.

À la date de la Consultation, la LNR est accompagnée par un opérateur touristique afin de proposer des hébergements désignés comme « partenaires » des Demi-Finales et répondant à des exigences de qualité et de tarifications. Dans le cas où le Candidat met en place une activation pour l'expérience spectateurs, elle sera mise en place dans les hôtels retenus par le prestataire de la LNR.

3.1.2 OFFRE DE RESTAURATION

Le Candidat est encouragé à proposer une activation en partenariat avec les bars, restaurants et autres établissements similaires (par exemple, une boisson offerte, un tarif préférentiel sur présentation du billet de match, un menu spécial « Demi-Finales du TOP 14 »).

Ces établissements pourront être mis en avant sur la page internet dédiée sur le site de l'Office du Tourisme du Candidat et dans le guide du supporter.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accueil du Village TOP 14 Extra Tour (cf. section 3.2.4), le Candidat peut solliciter les commerçants, restaurateurs et bars locaux afin de participer à l'offre de restauration et de boissons proposée sur le village dans le respect du cahier des charges associé.

3.1.3 OFFRE CULTURELLE ET LOISIRS

En parallèle de l'expérience culinaire, les spectateurs des Demi-Finales du TOP 14 profitent de leur venue pour découvrir les sites emblématiques du territoire. À titre d'exemple, 68 % des spectateurs ont déclaré avoir profité de leur séjour pour réaliser des visites culturelles lors des Demi-Finales 2025 à Lyon.

Le Candidat est encouragé à proposer une activation en partenariat avec les établissements culturels (par exemple, remise de 10% sur présentation d'un billet de match).



3.1.4 SERVICE TRANSPORT ET MOBILITÉ

En dehors du dispositif spécifique pour les matchs, le Candidat devra présenter de manière synthétique les éléments relatifs au service de transport et à la mobilité, ainsi que les solutions spécifiques pouvant faciliter les déplacements des visiteurs, participants et acteurs impliqués dans l'Événement.

Le Candidat est invité à préciser :

- Le plan de mobilité des transports en commun ;
 - L'offre de transport en commun disponible ;
 - Les capacités d'adaptation en période d'affluence ;
 - Les dispositifs facilitant l'usage pour les visiteurs (application, alertes, achat via mobile, ...)
- L'offre de mobilité individuelle et partagée disponible ;
 - La présence de services VTC ;
 - Offre vélos et/ou trottinettes libre-service et disponibilité ;
 - Dispositifs de stationnement ;
- Les services complémentaires et innovations ;
 - Solutions paiement simplifiées ;
 - Zones piétonnes aménagées ;
 - Solutions écologiques ;
- Toutes autres informations qu'il jugerait utile de partager.



3.1.5 PROGRAMME BÉNÉVOLES

L'afflux de supporters de rugby sur le territoire à l'occasion des Demi-Finales est une formidable occasion pour le Territoire Hôte de valoriser son savoir-faire en termes d'accueil des populations et/ou des grands événements.

Le Candidat est invité à préciser dans son offre :

- Sa volonté de mettre en place un programme bénévole en ville ainsi que le spectre des missions qui leurs seraient confiées (accueil gares, accueil centre-ville, orientation...) ;
- Sa capacité à répondre aux activations spécifiques dans le cadre de l'Évènement (voie vélo, animations en ville, stand jeux concours, dispositif de prévention, renfort sur le village TET...). Les plages horaires et les effectifs devront être adaptés aux spécificités des Demi-Finales (vacations longues, rotations des effectifs, capacité physique).

La LNR fera ses meilleurs efforts pour fournir une dotation bénévole. Le cas échéant, la distribution devra être assurée par le Territoire Hôte. Par ailleurs, le Candidat pourra être autorisé à développer des produits (destinés à être offerts aux bénévoles) en marque blanche ou en utilisant les signes distinctifs du Candidat uniquement. La LNR devra valider préalablement chacun des supports.



Bordeaux
Demi-finales 2024

3.1.6 MOBILISATION ÉCOSYSTEME RUGBYSTIQUE LOCAL

Afin de faire rayonner le rugby sur l'ensemble du territoire et de renforcer l'ancrage local des Demi-Finales du TOP 14, le Candidat est invité à mobiliser son écosystème rugbyistique : clubs amateurs, comités départementaux, ligues régionales, structures éducatives et acteurs associatifs.

La LNR souhaite associer ces structures à la sélection et mobilisation de ressources humaines pour des missions telles que ramasseurs de balles et bénévoles rattachés au programme de présentation sportive. Par ailleurs, s'il le souhaite, le Candidat peut présenter un projet en collaboration avec des structures locales. Par exemple :

- Une proposition de projet d'activation sur l'année, idéalement construite en partenariat avec les écoles de rugby locales et en lien avec les dispositifs périscolaires (cf. Section 3.5.1). Cette activation pourra inclure des interventions pédagogiques, des initiations au rugby, des actions de sensibilisation aux valeurs du sport ou des programmes favorisant la pratique.
- Une proposition d'activation pendant les Demi-Finales qui pourrait être :
 - Des animations rugby au sein du Village TOP 14 Extra Tour ou de la Fan Zone au stade ;
 - L'organisation de tournois annexes (écoles de rugby, rugby à 5, rugby féminin...)
 - Des démonstrations, ateliers ou rencontres avec les clubs et jeunes licenciés visant à renforcer la présence du rugby dans la ville durant le week-end des Demi-Finales.

3.1.7 ÉQUIPEMENT DE LA VILLE

Le Candidat s'engage à mettre à disposition de la LNR, à titre gratuit, au cours de la semaine précédant les rencontres et dans la mesure du possible à proximité du stade de compétition :

- Un terrain de rugby en herbe avec les lignes tracées à partir de J-2 :
 - Pour les répétitions des animations :
 - Pour le tournoi de rugby para adapté (cf. section 3.5.6).
- Un gymnase pour les répétitions des animations et /ou pour accueillir les bénévoles, dans le cas où le stade n'aurait pas un espace suffisamment grand, à partir de J-2.

Si les infrastructures mentionnées ne peuvent être à proximité du stade de compétition, il est demandé au Candidat de proposer un système de navettes le cas échéant, dont il aura la charge financière.

3.2. ACTIVATIONS DU TERRITOIRE

3.2.1 FESTIVITÉS ANNUELLES

Le Candidat est invité à identifier les événements récurrents, festivités locales ou temps forts annuels pouvant offrir une opportunité d'activation complémentaire pour la LNR afin de mettre en avant l'accueil des Demi-Finales du TOP 14 sur le territoire.

L'objectif est de permettre, lorsque cela est pertinent, d'intégrer une animation, un dispositif de visibilité ou une action de mobilisation du public au sein d'une fête ou d'une manifestation déjà existante (exemples : marché de Noël, fête de la musique, festival local, événement sportif, foire annuelle...).

Par ailleurs, le calendrier de compétition rend plausible la concomitance des Demi-Finales avec la Fête de la Musique lorsque cette dernière est organisée le 3^e weekend de juin.

Ainsi, le Candidat est invité à présenter :

- Les événements au sein desquels une activation de la LNR peut être mise en œuvre ;
- Le dispositif prévu pour la Fête de la Musique sur son territoire ainsi que les éventuelles contraintes qui pourraient impacter le déroulement des activités de la LNR sur le territoire ou l'expérience de ses supporters.

3.2.2 ANIMATION EN CENTRE-VILLE

Afin de maximiser l'expérience TOP 14 pour les supporters mais également les locaux, le Candidat est invité à proposer un ensemble d'animations complémentaires à déployer sur son territoire. Ces animations pourront être installées dans des lieux symboliques et accessibles, en cohérence avec le dispositif général d'accueil. Les clubs participants aux Demi-Finales pourront, le cas échéant, venir enrichir ces propositions en activant des espaces dédiés mis à leur disposition.

Le Candidat est également encouragé à envisager des synergies avec le Village TOP 14 Extra Tour (cf. section 3.2.4 Village TOP 14 Extra Tour), notamment à travers la mise en place d'animations ou par exemple, jeux concours. Dans ce cadre, la LNR prendra en charge la partie "récompenses", tandis que le Candidat assurera la mise en œuvre opérationnelle (mise à disposition de tablettes, présence de bénévoles, gestion du jeu, organisation du tirage au sort, etc.).

Ainsi, le Candidat est invité à préciser dans son offre :

- Une proposition de lieux adaptés à des regroupements statiques ou mobiles ainsi qu'à la mise en place d'animations ;
- Les animations qu'il souhaite proposer, incluant le cas échéant des actions avec le Village TOP 14 Extra Tour ;
- Les éventuelles contraintes logistiques, techniques ou sécuritaires que la LNR devra anticiper ainsi que les éventuelles charges.

3.2.3 ANIMATION DES COMMERCES

La LNR souhaite collaborer avec le Candidat à la mise en place de kits commerçants destinés à améliorer l'expérience visiteur dans la ville ainsi qu'à identifier les commerçants locaux comme parties prenantes des Demi-Finales.

Il sera demandé aux commerçants locaux (hôtels, cafés, restaurants), en particulier ceux situés en centre-ville et à proximité du stade, de déployer ces dispositifs lors de la semaine des Demi-Finales.

La LNR assurera de la production des kits, tandis que le Candidat sera responsable de la réception et de la distribution auprès des commerçants. Les partenaires de la LNR, présents sur le territoire et qui le souhaiteraient, pourront également en bénéficier et les récupérer auprès du Candidat.

Le Candidat pourra, s'il le souhaite, compléter ces kits. Tout ajout devra être soumis à la validation préalable de la LNR.



3.2.4 VILLAGE TOP 14 EXTRA TOUR

En marge des matchs des Demi-Finales, le TOP 14 Extra Tour constitue l'animation majeure en centre-ville. Il vise notamment à promouvoir l'image et les valeurs du rugby auprès du grand public au travers de différentes animations portées par la LNR (et notamment des animations sociales, éco-responsables et/ou solidaires, en reflet des engagements sociétaux de la LNR) et ses partenaires. Il permet également d'apporter de la clientèle supplémentaire aux activités économiques situées à proximité, notamment les cafés et bars restaurants le cas échéant.

La LNR souhaite mettre en place des espaces de restauration éphémères sur le TOP 14 Extra Tour. En fonction de l'intérêt porté par les commerçants locaux, la LNR pourra prioritairement installer des espaces en collaboration avec les commerçants sur proposition du Candidat, ou, le cas échéant, de son propre choix.

À noter que les partenaires de la LNR disposent d'un droit de distribution et commercialisation exclusif de leurs produits à l'intérieur du TOP 14 Extra Tour.

Dans le cas où le Candidat serait tenu par une réglementation ne permettant pas aux partenaires de la LNR et/ou à la LNR d'activer leurs droits (ou l'existence de toute forme de réglementation pouvant limiter les souhaits d'activation des Partenaires de la LNR et/ou de la LNR dans l'espace proposé pour accueillir le TOP 14 Extra Tour), ce dernier est invité à le préciser dans son offre afin que la LNR puisse évaluer le montant des compensations dues, le cas échéant, à ses partenaires.

Au moment de la rédaction de la Consultation, un appel d'offre est en cours pour le format du Village TOP 14 Extra Tour. Il peut donc être amené à évoluer. Son format actuel est disponible en Annexe 2.1, incluant le cahier des charges ainsi qu'une représentation du déploiement.

3.3. COMMUNICATION

La LNR dispose de ses propres dispositifs de communication qu'elle mettra en œuvre avant, pendant et après les Demi-Finales pour les valoriser auprès des spectateurs et du grand public.

3.3.1 TEMPS FORTS LNR

Les temps forts prévisionnels sont :

- o Novembre : Ouverture de la Billetterie « Pack 2 matchs » et, éventuellement, organisation d'une « causerie de rentrée » en partenariat avec le territoire ;
- o Décembre : Assemblée Générale de la LNR sur le Territoire Hôte ;
- o Janvier / Février : Ouverture de la billetterie « à l'unité » ;
- o Mars / Avril : J – 100 (conférence de presse de la Phase Finale de TOP 14) ;
- o Mai / Juin : Fin de la phase régulière, début de la Phase Finale du TOP 14.
- o De J-15 à Jour J : Promotion et communication de l'Événement sur le Territoire Hôte (mise en valeur de l'Événement, habillage ville, médias sociaux du Territoire Hôte).

La LNR souhaite que le Candidat accompagne la médiatisation locale des Demi-Finales et sera particulièrement sensible aux propositions effectuées concernant la mise à disposition des supports de visibilité en ville, de préférence pendant les 15 jours précédant l'Évènement, en particulier dans l'hyper centre ainsi qu'aux abords du stade.

3.3.2 PLAN DE COMMUNICATION

La LNR fournira les créations graphiques qui intégreront aux côtés des partenaires institutionnels et commerciaux de la LNR, les logos de l'Entité Cheffe de File sur tous les supports de communication mis à disposition par le Territoire Hôte et installés sur le territoire.

De manière générale, le Candidat est autorisé à s'afficher en tant que partenaire de la LNR et du TOP 14, sous réserve de validation des visuels par la LNR.

La LNR souhaite que le Candidat s'engage à :

- o Présenter l'ensemble des supports de communication exploitables dans le cadre du plan de communication ainsi que la valorisation des temps de communication sur ces supports ;
- o Communiquer sur les Demi-Finales dans ses médias institutionnels (site internet, réseaux sociaux, magazines...) lors de chacun des temps forts de communication qui seront confirmés par la LNR ;
- o Transférer les éléments de communication fournis par la LNR à ses partenaires institutionnels (département, région, CCI, office du tourisme, etc.) afin qu'ils communiquent également à travers leurs propres médias ;
- o Faciliter la communication sur le territoire en accompagnant la mise en relation entre la LNR et les médias locaux ;
- o Animer les principales rues commerçantes et inciter les spectateurs à se diriger vers le centre-ville grâce à un habillage de l'espace public évenementialisé aux couleurs du TOP 14 qui sera mis en œuvre au minimum à partir de 15 jours avant l'Évènement avec une montée en puissance progressive ;
- o Produire et installer l'habillage de l'espace public mis en œuvre ;
- o Respecter les éléments graphiques et de communication qui seront transmis par la LNR et faire valider à la LNR tout visuel créé par le Territoire Hôte et reprenant ces éléments ;
- o Respecter une exclusivité « sportive » de 15 jours avant les Demi-Finales ;
- o Communiquer sur les actions RSE communes de la LNR et du Territoire Hôte mises en place dans le cadre des Demi-Finales.

Le Candidat est invité à préciser dans son offre :

- Son engagement ferme et définitif sur les éléments ci-dessus ;
- Le plan de communication prévisionnel détaillé (document fourni en Annexe 1.4) précisant la date limite de validation de l'utilisation effective pour chaque support, la date limite de transmission des éléments graphiques et la valorisation de chaque item.

3.3.3 PROGRAMME MÉDIAS

Dans le cadre de sa stratégie de rayonnement international, la LNR envisage d'organiser un voyage médias destiné à accueillir plusieurs journalistes internationaux afin de renforcer la couverture médiatique des Demi-Finales à l'étranger. La LNR prendra en charge la venue des journalistes en France ainsi que leurs frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.

Le Candidat est invité à indiquer s'il souhaite s'associer à ce dispositif, notamment en proposant des contenus ou expériences valorisant le territoire. Cela peut inclure, par exemple :

- L'organisation d'une visite dédiée (patrimoine, sites emblématiques, ...) ;
- La mise en place d'une rencontre avec un élu ou une personnalité locale ;
- Une mise en avant des savoir-faire locaux (artisanat, gastronomie, production locale) ;
- Toute autre action visant à enrichir l'expérience des journalistes et à renforcer l'attractivité du territoire.



3.3.4 GUIDE DU SUPPORTER

Pour aider chaque supporter à profiter pleinement de son séjour et des Demi-Finales, un guide dédié sera proposé. La LNR assurera sa conception, tandis que le Candidat devra fournir l'ensemble des contenus utiles (points d'intérêt, informations pratiques, mobilités, animations, recommandations locales, etc.) et garantir leur exactitude.

Le guide d'accueil inclura à minima :

- Un message de bienvenue du Maire ou du Président de l'Entité Cheffe de File et du Président de la LNR ;
- Les moyens de déplacement dans l'intercommunalité, en particulier pour se rendre au stade ;
- Le Village TOP 14 Extra Tour et sa localisation au sein du Territoire Hôte ;
- Les informations relatives aux plateformes digitales de la LNR ;
- Les autres animations dans l'intercommunalité liées à l'Évènement ;
- Les principaux sites touristiques du territoire ;
- Un plan du centre-ville ;
- Les bonnes pratiques écoresponsables à suivre en tant qu'éco-supporter sur un évènement.

Ce guide sera mis en ligne et transmis à l'ensemble des détenteurs de billets. Si le Candidat souhaite disposer d'une version imprimée pour diffusion dans les principaux points de concentration des flux de supporters (gares, centre-ville...), dans les hôtels du protocole et des supporters ou tout autre lieu pertinent, il en assurera la production, l'impression et la distribution.

A titre d'exemple, le guide du supporter des Demi-Finales 2024/2025 est disponible en Annexe 4.1.

3.4. MOBILITÉ ET SÉCURITÉ

3.4.1 SÉCURISATION DE L'ESPACE PUBLIC

La LNR souhaite que le Candidat s'engage à assurer la sécurisation de l'espace public tout au long des Demi-Finales et à prendre en charge les éventuels coûts de mise à disposition d'effectifs complémentaires au centre-ville (Police / Gendarmerie).

La LNR souhaite également que le Candidat s'engage à assurer la sécurisation de l'espace public autour du stade de compétition et s'engage à prendre en charge les éventuels coûts de mise à disposition d'effectifs complémentaires (Police / Gendarmerie) nécessaires à la tenue des rencontres, selon les préconisations des autorités compétentes.

3.4.2 MOBILITÉ DES SPECTATEURS

La LNR souhaite que le Candidat apporte une attention particulière au concept de mobilité et à son dimensionnement avec pour objectif de faire de l'accompagnement vers et depuis le stade, un élément de satisfaction auprès de ses spectateurs.

Le Candidat est invité à transmettre la répartition des spectateurs par mode de transport (voiture, transport en commun, vélo, etc.). En toute hypothèse, il partira sur une jauge pleine sur l'ensemble des dispositifs mis en place.

Par ailleurs, le Candidat devra également préciser tout changement prévu (travaux, ouverture de nouvelles lignes, modifications d'itinéraires, renforcement d'offres, etc.) susceptible d'impacter positivement ou négativement les conditions de mobilité des supporters et visiteurs.

TRANSPORT EN COMMUN

Dans son offre, le Candidat est invité à :

- Transmettre le plan de mobilité détaillé qui sera mis en place pour l'accueil de l'Évènement pour lequel il se porte Candidat ;
- Confirmer l'intention de renfort des transports sur les plages horaires suivantes :
H-1 de l'ouverture des parvis, jusqu'à H+1 de la fermeture de ces derniers ;
- Confirmer la prise en charge du dispositif renforcé par le Candidat ;
- Confirmer la mise en place d'un PC mobilité au stade et l'organisation matérielle et humaine prévue (autorités locales, opérationnels de la collectivité...) ;
- Confirmer la mise en place de signalétique spécifique et dédiée à l'Évènement, implantée dans les principales voies de circulation du Territoire Hôte, pour permettre aux spectateurs d'obtenir des indications pour rejoindre le stade, le Village TOP 14 Extra Tour ou le centre-ville, ainsi que vers les transports en commun et les axes routiers (étant précisé que la LNR réalisera les créations graphiques en fonction des supports dont dispose le Candidat) ;
- Préciser les supports utilisés pour la signalétique événementielle, ainsi que les rues ou sites où cette dernière sera apposée ;
- Indiquer le nombre de places disponibles et la localisation du stationnement pour les bus des supporters (lors des matchs, entre 50 et 150 cars se rendent au stade et nécessitent de stationner à proximité) ;
- Préciser le plan des parkings relais et l'acheminement des supporters jusqu'au stade ;
- Proposer une offre d'achat réduite ou facilité pour les transports en commun.



MOBILITÉ DOUCE

En fonction des caractéristiques du territoire, le Candidat précisera dans son offre son engagement à mettre en place une opération de mobilité douce, sa nature, son envergure et les moyens humains et matériels affectés. Cette opération pourra, par exemple, prendre la forme d'une voie vélo, d'une « fan walk » ou de tout autre dispositif favorisant les déplacements doux des supporters.

Le Candidat devra faire la promotion de moyens de transports doux pour se rendre au stade. Par ailleurs, il est invité à préciser le dispositif qu'il souhaite mettre en place, et aura à sa charge les points suivants :

- La sécurisation complète du parcours : balisage, signalétique, plan du parcours, fermeture de voies si nécessaire, éclairage du parcours ;
- L'accompagnement du public : présence de bénévoles, animations musicales, points de ravitaillement ;
- Dans le cas d'une voie vélo :
 - Gestion du parc de vélos : identification de l'opérateur/exploitant, organisation de la mise à disposition, gestion du flux ;
 - Redistribution et rééquilibrage des vélos à l'issue de la première Demi-Finale.

Le dispositif mis en place pourra faire l'objet d'une activation partenaire de la LNR (visibilité, habillage, animations).

COVOITURAGE

La LNR dispose à date d'une plateforme de covoiturage dont l'objectif est d'encourager les spectateurs à privilégier ce mode de déplacement afin de réduire l'impact environnemental de l'Événement.

Le Candidat est invité à préciser s'il souhaite s'associer à ce dispositif et, le cas échéant, les mesures incitatives qu'il envisage de mettre en place. Celles-ci peuvent notamment inclure :

- La mise en place d'un système de récompense, par exemple l'accès gratuit à un parking-relais pour les covoitureurs ;
- Une communication locale dédiée, afin de promouvoir l'usage de la plateforme auprès des spectateurs.



3.5. RSE ET HÉRITAGE

La LNR entend faire des Demi-Finales un véritable levier de promotion des valeurs du rugby, du vivre-ensemble et de ses engagements citoyens, afin de célébrer la diversité et de renforcer l'inclusion.

Pour cela, la LNR s'appuie sur la liste des 26 discriminations reconnues (cf. Annexe 3.4), afin de concentrer prioritairement ses actions sur les suivantes : handicap ; sexe ; origine ; orientation sexuelle ; identité de genre ; vulnérabilité économique apparente ; appartenance vraie ou supposée à une ethnie, race, nation.

Cette référence permettra d'orienter les initiatives locales et de garantir la cohérence des projets menés avec les objectifs sociétaux de la LNR.

Le Candidat est invité à préciser dans son offre les actions concrètes qu'il propose de mettre en œuvre, à sa charge opérationnelle et financière, pour l'événement concerné, en lien avec les thématiques présentées en introduction.

Enfin, toute information relative à la politique d'héritage et de développement durable du Candidat et du Gestionnaire du Stade pourra être jointe à la candidature.

3.5.1 TABLE RONDE

Dans cette perspective, la LNR souhaite organiser un temps d'échanges dédié aux thématiques du « Vivre Ensemble », réunissant le Territoire Hôte, son tissu associatif local, les parties prenantes identifiées, ainsi que la LNR et, le cas échéant, certains partenaires.

Porté par la LNR et construit en collaboration avec le Territoire Hôte, cet événement a vocation à favoriser le dialogue, la mutualisation des bonnes pratiques et la co-construction d'initiatives locales à impact sociétal.

À ce titre, le Candidat est invité à :

- Mobiliser et solliciter le tissu local (associations, acteurs sociaux, éducatifs, culturels, etc.) afin de participer à cette journée ;
- Mettre à disposition un lieu pouvant accueillir environ 50 participants sur une journée.

La LNR prendra en charge le financement de l'événement, ainsi que l'invitation et la coordination des participants.

3.5.2 PROJET SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Le Candidat est invité à proposer la mise en place d'un programme éducatif destiné aux établissements scolaires, visant par exemple à sensibiliser les jeunes à la notion de "Vivre Ensemble" ou à favoriser la pratique du rugby.

Ce programme pourra prendre la forme d'un parcours pédagogique, d'interventions en classe, d'ateliers participatifs et séances de pratique du rugby, valorisant principalement les notions d'entraide, de coopération, de respect et de vivre-ensemble.

Le Candidat précisera dans son offre :

- Le nombre d'écoles, classes et élèves concernés ;
- Le détail des actions mises en place (format, thématiques approfondies) ;
- La période proposée pour la mise en œuvre du programme.

Ce programme pédagogique pourra avoir comme finalité la participation à une journée ludique organisée par le Candidat.

3.5.3 PROJET ASSOCIATIF

Le Candidat est invité à proposer un programme associatif permettant d'impliquer les structures locales (associations de quartier, associations œuvrant auprès de publics défavorisés, en situation de handicap, ou engagées dans des causes sociales). L'objectif est d'offrir à ces publics une journée conviviale et inclusive, construite autour d'activités ludiques et sportives.

Cette journée pourra, par exemple, inclure des tournois adaptés ou initiations sportives, des animations ludiques et/ou créatives, des temps d'échange, etc.

Le Candidat devra préciser dans son offre :

- Les associations ciblées, ainsi que le nombre de participants concernés ;
- La thématique mise en avant ;
- La période proposée pour l'organisation de la journée ;
- Le format retenu (ateliers, activités sportives, démonstrations, temps festif, etc.) ;

Par ailleurs, les établissements scolaires ayant participé au programme pédagogique pourront également être associés à cette journée. Leur participation permettra de prolonger les apprentissages menés en classe et d'offrir aux élèves une mise en pratique.

La LNR pourra accompagner le Candidat dans la préparation et la mise en œuvre de cette journée, et contribuer opérationnellement à son organisation.

3.5.4 ART ET CULTURE

Soucieuse de faire sortir le sport des stades et en lien avec les attentes de ses supporters sensibles à toutes les formes d'art, la LNR souhaite que le Candidat propose et porte un projet artistique, musical ou culturel dans un lieu emblématique de la ville permettant de promouvoir les valeurs du rugby et de valoriser le partenariat entre le territoire et la compétition.

Le Candidat devra détailler la nature du projet envisagé (exposition, concours, performance, ...).

À titre d'exemple, une œuvre Rugby avait été créée pour la Fête des Lumières à Lyon en 2018, une exposition dans la ville en partenariat avec l'École des Beaux-Arts à Bordeaux en 2019, un concours musical organisé durant l'année à Bordeaux en 2024 : « le TOP 14 en Scène ».

3.5.5 ÉCO ENGAGEMENTS

Signataire de la charte des 15 éco-engagements du Ministère des Sports (cf. Annexe 3.3), la LNR souhaite que ces engagements se traduisent par des actions concrètes sur le territoire et lors de l'organisation des Demi-Finales.

Ainsi, le Candidat est invité à préciser dans son offre les collaborations envisagées en détaillant notamment les acteurs associés (ex : association de sensibilisation au tri des déchets), les objectifs chiffrés et enfin une thématique d'innovation citoyenne ou environnementale que le Candidat souhaite mettre en place lors de l'Évènement.

3.5.6 TOURNOI RUGBY PARA ADAPTÉ

La LNR souhaite organiser un tournoi annuel de rugby para adapté visant à promouvoir l'inclusion et l'accessibilité du sport pour tous. Cet événement rassemblera environ 150 participants (joueurs et organisateurs), aura lieu au cours de la semaine précédant les Demi-Finales du TOP 14 et sollicitera le tissu sportif et associatif local.

Le Candidat est invité à :

- o Mettre disposition un terrain de rugby avec vestiaires ;
- o Faire le lien avec les sections de rugby adapté du territoire ;
- o Faciliter la logistique d'hébergement pour les participants, en lien avec des établissements locaux ou organismes spécialisés.

3.5.7 PLACES D'ACTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



La LNR offrira au Candidat 200 places pour chacune des Demi-Finales, destinées aux actions locales.

Le Candidat pourra également récompenser les projets déployés dans le cadre de la Consultation (projets scolaires, associatifs, artistiques, culturels, etc.), ainsi que d'autres publics et/ou initiatives en lien avec ses politiques publiques et les priorités du territoire, afin de faire vivre les valeurs du rugby en dehors de ses bases habituelles.

Les places ne seront délivrées que sur présentation de projets cohérents et sur présentation de justificatifs quant à la distribution des places.

Le Candidat est invité à préciser dans son offre la/les destination(s) prévisionnelle(s) des places ainsi que le(s) projet(s) envisagé(s).

3.6. ÉVÉNEMENTS INSTITUTIONNELS

3.6.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (Décembre)

Chaque année, la LNR organise en décembre son Assemblée Générale sur le Territoire Hôte des Demi-Finales du TOP 14 de la saison en cours. L'évènement, qui s'étend sur 2 jours, réunit environ 40 personnes le premier jour et environ 60 personnes le deuxième. Le cahier des charges est disponible en Annexe 2.2.

Il est demandé au Candidat de :

- o Mettre à disposition à titre gratuit une salle au stade ou dans les locaux du Candidat (capacité 70 personnes, configuration en U, meublée et équipée : sonorisation, diffusion vidéo, etc.) entre le 1er et le 31 décembre de l'année concernée, pour les deux jours d'Assemblée Générale ;
- o D'organiser et de prendre en charge un cocktail en marge de l'Assemblée Générale au siège de la collectivité territoriale, en présence du Président de la collectivité ;
- o De privilégier une unité de lieu entre le cocktail et le dîner ;
- o De s'engager sur la présence du Maire et/ou Président de l'Entité Cheffe de File.

3.6.2 J-100 (Mars/Avril)

La LNR organise un événement marquant à 100 jours du début de la Phase Finale du TOP 14. Ce rendez-vous réunit journalistes, partenaires, représentants institutionnels et joueurs autour de prises de parole dédiées aux enjeux sportifs, aux ambitions de la compétition et aux spécificités de l'édition en cours.

L'événement mêle une séquence conférence à un cocktail déjeunatoire, offrant un cadre propice aux rencontres et aux relations publiques.

Les objectifs de ce temps fort sont les suivants :

- Mobiliser les médias français (et internationaux le cas échéant) en leur offrant un avant-goût des Demi-Finales et de la Finale du TOP 14 ;
- Positionner l'événement comme un moment festif, convivial et révélateur de la qualité du TOP 14 tant sur le plan sportif qu'économique ;
- Informer le public et les parties prenantes sur le programme des festivités et les activations sur le territoire ;
- Faire de ce rendez-vous un véritable outil de relations publiques, au service de l'ensemble de l'écosystème du rugby professionnel.

Il est demandé au Candidat d'assurer la présence du Maire du Territoire Hôte et/ou Président de l'Entité Cheffe de File.

3.6.3 INAUGURATION DU VILLAGE TOP 14 EXTRA TOUR (Juin)

La Ligue Nationale de Rugby propose au Territoire Hôte de l'accompagner dans l'organisation de la cérémonie d'ouverture du Village TOP 14 Extra Tour. Cette inauguration est organisée généralement le vendredi des Demi-Finales du TOP 14, au cœur du village et réunit les représentants majeurs du Territoire Hôte et de la LNR. Elle constitue un moment privilégié pour valoriser l'implication du Territoire Hôte dans la dynamique de l'événement, notamment auprès des médias locaux.

La LNR s'engage à :

- Organiser la logistique de la cérémonie ;
- Assurer la présence de l'Ambassadeur et des 2 parrains/marraines ;
- Mobiliser la presse afin d'assurer la couverture médiatique de l'évènement.

Le Candidat s'engage à :

- Assurer la présence du Maire et/ou Président de l'Entité Cheffe de File, ainsi que d'éventuels élus ;
- Organiser la logistique du cocktail à la suite du protocole.



Bordeaux
Demi-finales 2024



3.6.4 WEEK-END PROTOCOLAIRE (Juin)

Il est demandé au Candidat d'assurer l'organisation et la prise en charge financière des évènements suivants :

- o Deux déjeuners les jours de match (environ 160 invités) ;
- o De la soirée de clôture à la suite du dernier match.

Selon les évènements, les invités regroupent :

- o Les officiels de la LNR et de la FFR ;
- o Les Présidents des clubs du TOP 14 et de PRO D2 ;
- o Des élus du Territoire Hôte, des circonscriptions législatives, du Département et de la Région ;
- o Des représentants de l'État ;
- o Les dirigeants des médias partenaires de la LNR (diffuseurs, presse écrite, radios) ;
- o Les dirigeants des partenaires de la LNR.

À noter que le Bouclier de Brennus sera présenté lors des évènements protocolaires.

La présence du Maire et/ou du Président de l'Entité Cheffe de File est requise au premier déjeuner protocolaire.

Les cahiers des charges des Déjeuners Officiels ainsi que de la Soirée de Clôture sont disponibles respectivement en Annexes 2.3 et 2.4.



CAHIER DES CHARGES STADE

4.1. INFRASTRUCTURES DU STADE

Le Candidat est invité à transmettre l'ensemble des informations suivantes au format PDF :

- Plan général du stade et de ses environs, y compris l'ensemble du périmètre de sécurité ;
- Plan de niveau du stade (Plan d'étage répertoriant les espaces et leurs fonctions) ;
- Plan d'implantation dans le stade des espaces buvettes et restaurations et les arrêtés d'hygiènes correspondant ;
- Plan d'implantation du parvis du stade comprenant les espaces exploitables (stockage, espaces boutiques, zone d'animations, consignes, guichets, sanitaires, points d'alimentation électriques et fluides, etc.) ainsi que les zones non aménageables (voie pompiers, stockage réservé au stade, structures fixes, etc.). Le Candidat pourra également transmettre des exemples de plan d'implantation d'animations déjà réalisés par le passé ;
- Dernier audit éclairage de l'aire de jeu (en mode rugby) ;
- Arrêté d'ouverture au public délivré par le Maire ;
- Arrêté préfectoral d'homologation ;
- Procès-verbal de la Commission de Sécurité fixant la capacité du stade précisant le nombre de places dans chaque catégorie ;
- Attestation de qualification du stade en catégorie A selon la réglementation FFR ou demande d'attestation selon les critères mentionnés (une visite de préqualification sera organisée avec les référents LNR) ;
- L'ensemble des détails nécessaires sur les infrastructures d'accueil des médias traditionnellement activées (diffuseur officiel et autres médias) ;
- Le plan détaillé des emplacements déjà prévus pour les caméras et de la plateforme commentateurs pour un match du TOP 14 (avec un exemple de plan de caméra lors d'un précédent match) ;
- Liste des parkings (espaces réservés au stationnement des voitures, des bus, des PSH, du personnel et prestataires travaillant sur le ou les Événement(s)) situés à l'intérieur du stade et dans l'environnement proche, soit à moins de 500 mètres à pied du stade avec la capacité d'accueil totale (ainsi que celle mise à disposition de la LNR si elle diffère) ;
- Existence de moyens de sonorisation et de vidéo (écrans géants, moniteurs existants en TO/TP, loges, IPTV, etc.) du stade, ainsi que leurs caractéristiques techniques ;
- Toutes autres informations d'implantations relatives au stade pouvant être utiles (zone d'atterrissage des secours, zone de décollage pour des drones, résidentialisation ect.) ;
- Toutes informations relatives à la sectorisation des tribunes le cas échéant (notamment le secteur visiteurs), si une partie ne peut pas être intégralement retirée par le Gestionnaire de Stade.

4.2. LISTE DES PRESTATAIRES RÉFÉRENCES

Il est demandé au Candidat de bien vouloir préciser la liste des prestataires habilités à opérer dans le cadre des rencontres organisées dans le stade. Il précisera s'il existe des clauses d'exclusivité liant le Candidat ou toute autre entité qui lui est associée avec chaque prestataire référencé et les conditions tarifaires négociées avec chacun d'entre eux pour l'accueil des Demi-Finales du TOP 14, notamment concernant l'accueil, la sécurité, les secours et les prestations de restauration hospitalités et grand public.

Toute indication et/ou information concernant les engagements et critères écoresponsables des prestataires pourra être précisée.



4.3. OFFRE DE RESTAURATION AU STADE

Les résultats des diverses études spectateurs réalisées mettent en évidence certains déficits vis-à-vis de l'offre de restauration proposée dans et autour des stades, jugée peu qualitative et pas assez diversifiée.

Le Gestionnaire de Stade est invité à préciser dans son offre le dispositif prévu (ressources matérielles et humaines) pour garantir, dans les coursives et sur le parvis, une expérience satisfaisante en termes de qualité, diversité et rapidité de service.

Il est également demandé de préciser tout dispositif d'aide à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

La LNR souhaiterait par ailleurs que cette offre soit autant que possible en lien avec ses engagements environnementaux et citoyens (opérateurs locaux, circuits courts, réduction des déchets...) en accord avec la Charte des Engagements Éco-responsables du Ministère des Sports, et dont la LNR est signataire.

Le Gestionnaire du Stade est donc invité à préciser ses modalités d'approvisionnement et la gestion de son offre de restauration aux alentours et dans le périmètre stade.

Enfin, le Gestionnaire du Stade devra :

- Collaborer avec l'organisateur et ses partenaires référencés, notamment pour la distribution de produits partenaires ;
- Permettre l'installation, le cas échéant, de matériels spécifiques liés aux partenariats de l'organisateur (menus, équipements, signalétique).

Le prestataire devra être en mesure de communiquer, après l'événement, des éléments de reporting relatifs à l'activité restauration (volumes et chiffres d'affaires).

La mise en place de solutions de gobelets réutilisables et consignés devra être possible, en coordination avec le prestataire référencé par la LNR, dans une logique de responsabilité environnementale.

4.4. ANIMATIONS AVANT ET APRÈS MATCH

Il est demandé au Gestionnaire du Stade de proposer un concept d'animations avant (à partir de H-4) et après les rencontres (jusqu'à H+1h30) sur le parvis du stade, ou à proximité immédiate de ce dernier, afin de fluidifier les arrivées et départs des supporters le cas échéant, et leur offrir une continuité dans l'expérience TOP 14 sur le territoire.

Le choix de la thématique des animations sera défini par la LNR, tandis que le Gestionnaire du Stade pourra proposer la mise en place d'éléments tels qu'une scène, des espaces d'animations, une guinguette ou toute autre configuration pertinente.

Une prise en charge financière partielle ou totale de ces animations par le Gestionnaire du Stade sera particulièrement appréciée.

À titre d'information, vous trouverez en Annexes 4.2 et 4.3 le plan d'implantation du parvis lors des Demi-Finales à Bordeaux en 2024 et Lyon en 2025.

4.5. SECOURS ET SECURITÉ

Il est demandé au Candidat de bien vouloir joindre à la Consultation les informations concernant les moyens de secours et de sécurité traditionnellement activés :

- Ø Plan de Secours Spécialisé ou Plan Orsec dédié à l'enceinte ;
- Ø Liste des sociétés de sécurité et de secours habituellement sollicitées et moyens humains nécessaires pour la sécurité du stade en configuration match de rugby à guichets fermés et avec un taux de remplissage proche de 100% ;
- Ø Des devis établis par les sociétés de sécurité et de secours habituellement sollicitées, en vue de prester sur les Demi-Finales dans une configuration de rencontre à guichets fermés et avec un taux de remplissage proche de 100%, sont à transmettre à la LNR par le Candidat ;
- Ø Devis de frais de conventions de services payés des divers services publics (police, gendarmerie, sapeurs-pompiers, etc.) pour l'organisation des Demi-Finales.

4.6. SALONS OFFICIELS LNR

La LNR souhaite disposer des salons attenants à la tribune présidentielle et/ou officielle du stade pour ses besoins protocolaires et partenaires.

En cumulé, les salons officiels devront permettre l'accueil d'un public estimé à environ sept cents personnes. Ils devront répondre à des standards de qualité les plus élevés. Les prestations proposées devront conjuguer exigence, élégance et excellence, tout en demeurant conformes aux valeurs fondamentales du rugby, et notamment à celle de la convivialité.

Le cahier des charges est disponible en Annexe 2.5.

4.7. CLEAN STADIUM ET PARTENAIRES LNR

Le Gestionnaire du Stade devra proposer un stade en format « Clean Stadium » garantissant l'absence de toute visibilité de marques, enseignes, supports publicitaires ou éléments de naming tiers dans les zones concernées par l'événement, conformément aux exigences des partenaires de l'organisateur.

Le Clean Stadium devra inclure les zones suivantes :

- Ø Arène
- Ø Zone compétition
- Ø Parcours VIP
- Ø Parvis intérieur (le cas échéant)
- Ø Parvis extérieur et Fan Zone
- Ø Espaces hors parvis directement rattachés au stade



Bordeaux
Demi-finales 2019

Il est entendu que seul le nom officiel du stade pourra figurer sur la façade extérieure, sans logo commercial associé, sous réserve de validation préalable. Le Gestionnaire du Stade s'engage à garantir qu'un clean stadium compatible avec les engagements de naming existants sera effectif durant toute la période de mise à disposition du stade dans le cadre de l'organisation des Demi-Finales du TOP 14.

Le Gestionnaire de Stade devra faire ses meilleurs efforts pour **s'assurer qu'aucune autre marque que celles des partenaires officiels de la LNR ne pourra être associée à l'image de la compétition ou de la LNR.** Les partenaires de la compétition seront donc les seuls à pouvoir activer sur le parvis du stade et aux abords directs.

La liste des partenaires est indiquée en Annexe 3.5.

4.8. BOUTIQUES ET PRODUITS DÉRIVÉS

Le Gestionnaire du Stade est invité à proposer une solution de mise à disposition d'espaces de vente de produits dérivés au bénéfice de la LNR, au sein des boutiques officielles du stade et sur le parvis extérieur. La LNR via son prestataire devra également pouvoir déployer, à son profit, des dispositifs de vente complémentaires (boutiques éphémères, unités mobiles) sur le parvis et dans les espaces d'hospitalités.

Le Gestionnaire du Stade pourra, le cas échéant, proposer une prise en charge opérationnelle de la gestion des points de vente, sous un modèle de dépôt-vente, accompagnée d'une proposition économique distincte.

La LNR gardera la capacité de demander la fermeture de l'ensemble des boutiques du Gestionnaire de Stade si le modèle souhaité est le suivant.

4.9. ACTIVATIONS SPÉCIFIQUES POUR L'ACCUEIL DES PUBLICS

4.9.1 AUDIO DESCRIPTION

Afin de garantir une expérience de match accessible et inclusive, le Gestionnaire du Stade devra préciser le dispositif d'audiodescription disponible pour les publics malvoyants et non-voyants, c'est-à-dire :

- L'existence d'un service d'audiodescription, son mode de fonctionnement et les modalités ;
- Le positionnement des zones dédiées ou espaces recommandés dans le stade permettant d'assurer une écoute optimale ;
- Les mesures permettant de garantir une connexion Internet stable et suffisante pour les équipes d'oralisation et/ou les dispositifs techniques utilisés.

4.9.2 DISPOSITIF PSH / PMR

La LNR mettra en place un dispositif d'accueil PSH / PMR en lien avec l'un de ses partenaires.
Le Gestionnaire du Stade est invité à préciser tout complément d'information sur le sujet.

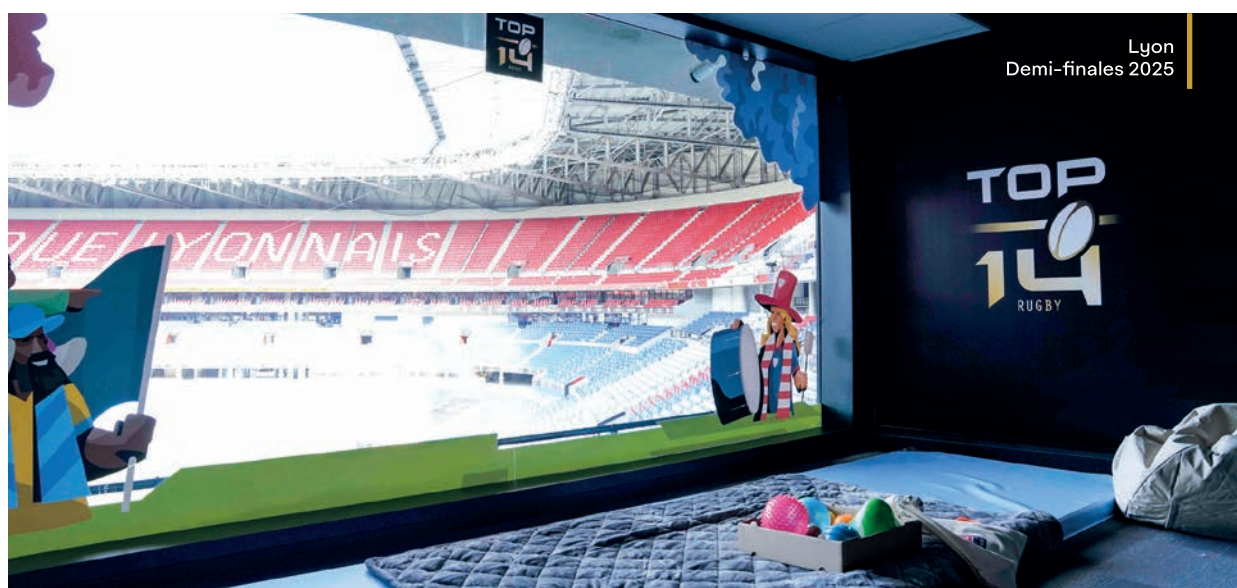
4.9.3 SALLE SENSORIELLE

Pour la première fois lors des Demi-Finales 2025, la LNR a mis en place une salle sensorielle destinée à accueillir des personnes présentant des troubles autistiques. Cet espace, équipé d'éléments offrant des stimulations sensorielles adaptées, permet aux bénéficiaires de mieux appréhender l'environnement du stade et de profiter pleinement de la rencontre sportive.

Dans cette continuité, il est demandé au Gestionnaire du Stade d'identifier une salle pouvant être aménagée en salle sensorielle, répondant aux critères suivants :

- Ø Superficie minimale de 50 m² ;
- Ø Vue sur le terrain afin de permettre le suivi du match ;
- Ø Accessibilité complète PSH / PMR (cheminements, ascenseurs, portes adaptées, etc.) ;
- Ø Espace insonorisé ;
- Ø Accès parking adapté à proximité immédiate.

L'ensemble des aménagements et équipements nécessaires à la salle sensorielle sera pris en charge par la LNR.



4.9.4 DISPOSITIF VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

La LNR souhaite s'assurer de la mise en place d'un dispositif de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) au sein du stade.

Le Gestionnaire du Stade est invité à :

- Ø Décrire le(s) dispositif(s) existant(s) au sein du stade en matière de prévention, de signalement et d'accompagnement des victimes de VSS (cellule dédiée, formation du personnel, procédure d'alerte, signalétique, référents, partenariats associatifs, etc.) ;
- Ø Préciser les outils et supports de communication en place ou pouvant être mobilisés (affichage, messages sonores, campagnes digitales, etc.).

La LNR apportera son soutien pour :

- Ø La communication et la sensibilisation des parties prenantes (publics, prestataires, personnel du stade, partenaires) ;
- Ø La diffusion des messages de prévention et des informations essentielles le jour de l'Événement.

Ce dispositif devra contribuer à créer un environnement sûr, respectueux et exemplaire pour l'ensemble des spectateurs et acteurs de l'Événement.



Bordeaux
Demi-finales 2024



FINANCIER ET ADMINISTRATIF

5.1. PROPOSITION FINANCIÈRE

Le Candidat est invité à compléter l'Annexe 1.3 en précisant les montants relatifs à l'organisation des matchs au stade :

- ∅ Les indications relatives à la billetterie ;
- ∅ Les indications relatives aux hospitalités incluant ;
- ∅ La redevance prévue pour la LNR (au prix catalogue hors billetterie) ;
- ∅ Le loyer du stade ;
- ∅ Le montant de la redevance sur les buvettes ;
- ∅ Les coûts d'exploitation en matière de sécurité (privée et publique), toute autre information financière pertinente.

5.2. ACHATS DE PLACES

Dans l'hypothèse où le Candidat souhaiterait acquérir des places sèches ou des places VIP, il le précisera dans le document de réponse (cf. *Annexe 1.1*), en mentionnant la quantité souhaitée ou le budget alloué.

5.3. ÉTUDES D'IMPACTS ÉCONOMIQUES

Afin de valoriser le partenariat entre la LNR et le Candidat, il est invité à participer financièrement à hauteur de 50%, à la réalisation de l'étude d'impact économique (et social) via la méthodologie mise en place avec l'ensemble des clubs du TOP 14 et de PRO D2 et le Centre de Droit et d'Économie du Sport de Limoges. Cette participation donnera au Candidat les droits de co-exploitation.

La LNR souhaite que seule cette méthodologie soit utilisée pour des raisons de cohérence scientifique et mathématique.

Le Candidat s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de cette étude.

En tout état de cause, la LNR restera seul décideur des informations qui pourront être communiquées publiquement à l'issue de l'étude.



5.4. AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE DÉBIT DE BOISSON

Le Candidat s'engage :

- o À ce que la LNR puisse disposer de toutes autorisations nécessaires lui permettant de vendre des boissons de 2e et 3e catégorie sur les différents sites de chaque Événement faisant l'objet de la Consultation (stade et autres lieux investis par la LNR en ce compris le Village TOP 14 Extra Tour) ;
- o Sur la prise d'un arrêté permettant une ouverture tardive des bars et restaurants, à minima dans un secteur donné du territoire.

5.5. PROGRAMMATION ANNUELLE

Le Candidat s'engage à transmettre un agenda prévisionnel des événements ou sollicitations sur son territoire. Ainsi, pour les besoins du suivi du projet, il est demandé au Candidat d'identifier les éventuelles sollicitations importantes qui pourrait affecter le travail sur les Demi-Finales (championnat du monde, exposition majeure, visite institutionnelle internationale...).

La LNR et le Candidat travailleront en bonne intelligence afin de ne pas entraver les timings majeurs des différents projets.



CONTREPARTIES LNR

Le Candidat est partenaire de l'évènement au titre de la bonne exécution et la mise en place de l'ensemble des éléments des cahiers de charges.

À ce titre, la LNR souhaite proposer la liste ci-dessous de contrepartie et de levier de communication pour le Candidat durant l'année d'accueil des Demi-Finales du TOP 14 :

CATÉGORIES	ACTIONS *
DROITS & IMAGE	Droit d'utilisation des signes distinctifs TOP 14
	Droit d'appellation : « Ville/Territoire hôte des Demi-Finales du TOP 14 »
	Droit d'accès aux photos / vidéos LNR des éditions précédentes (archives) et produites par la LNR
VISIBILITÉ PHYSIQUE & PRINT	Présence du logo du Territoire Hôte sur la campagne d'affichage en ville
	Présence du logo du Territoire Hôte sur l'affiche officielle
	Présence du Territoire Hôte sur les billets de match édités par la LNR
DISPOSITIF CRM & EMAILINGS	Encart dans le mail de lancement de la mise en vente de la billetterie des Demi-Finales du TOP 14
	Encart dans le mail dédié à l'accueil des acheteurs et leur venue sur le Territoire Hôte des Demi-Finales du TOP 14
DIGITAL & ONLINE	Dispositif Publicitaire Online : 500 000 impressions sur le site de la LNR
	Dispositif de bannières dédiées aux acheteurs de billets des Demi-Finales du TOP 14 sur le site de la LNR
VISIBILITÉ IN STADIA	2 spots sur écran géant de 30 secondes sur chaque Demi-finale du TOP 14
HOSPITALITÉS & BILLETTERIE	26 places VIP protocolaires sur les Demi-finales du TOP 14
	2 places VIP pour le territoire + 2 places VIP pour le stade pour la Finale du TOP 14 de la même année
	200 places en catégories la plus basse par Demi-finale du TOP 14
	Possibilité d'achat supplémentaire dans les 15 jours qui suivent la mise en vente
ÉVÈNEMENTIEL & RELATIONS PUBLIQUES	2 invitations sur la Nuit du Rugby de l'année
	Présence sur le TOP 14 EXTR A TOUR (institutionnel, prise de parole, stand territoire selon les modalités définies par la LNR)
	Présence sur le J-100 (prise de parole)
	Présence sur le guide du supporter (institutionnel, présentation du territoire)
	20 invitations aux weekend protocolaire
	20 invitations à la soirée de clôture
VALORISATION TOTALE	300 000 € HT

* En tout état de cause, l'ensemble des visibilité proposées par la LNR devront être validées en amont par la LNR et ne présenter aucune marque commerciale ou concurrente des partenaires de la compétition."



LIGUE NATIONALE DE RUGBY
9, rue descombes - 75017 Paris
Crédits photos : LNR / Pressesports
V. Antonini / A. Baumela / T. Dufour / A. Jacquin
Création & réalisation graphique : 31MILLE COMMUNICATION

Reçu au Contrôle de légalité le 29 avril 2026
Publié le 29 avril 2026



9, rue descombes
75017 Paris
LNR.FR

Reçu au Contrôle de légalité le 29 avril 2026
Publié le 29 avril 2026

				SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI					
Exemples de supports mis à disposition par la territoire hôte / stade (non exhaustif) A compléter dans le cadre de la consultation				Entité Resp.	Budget - Valorisation A compléter dans le cadre de la consultation				Responsable								
Territoire Hôte													S1	S2	S3	S4	
Communiqué de presse (commun stade / ville / LNR)				Territoire hôte	-							X					
Digital																	
Actualité site internet territoire hôte + diffusion RS (TW / FB / LK / Insta)				Territoire hôte	-												
Promotion sur les sites partenaires (sortiramarseille)				Territoire hôte	-												
Promotion sur les sites partenaires (Oneprovence)				Territoire hôte	-												
Newsletter Généraliste (lancement billetterie)				Territoire hôte	-			X									
Affichage fixe																	
Affichages communes du territoire hôte				Territoire hôte													
Affichages print Ville : 2 réseaux MUPI *2 sem + 1 réseau sénior *2sem				Territoire hôte	28000												
Affichages print territoire hôte				Territoire hôte													
Pavoisement Hôtel de ville sous réserve accord Bâtiments de France (2 bâches)				Territoire hôte	3400												
Covering Tamway / transports publics /				Territoire hôte		possible actions sur-mesure (ex : Starion métro Prado : 52K€ - Tram : 25K€... selon disponibilité ensemble du réseau : 56,5 K€											
Réseau affichage (281 MUPI - 125 TRAM- 78 SENIOR - 57 panneaux digitaux) 1 semaine				Territoire hôte													
PCR Print (1/2 PQ LP BDR à J-100 + J1 et J2)				Territoire hôte	15000												
Digital Display				Territoire hôte	10000					X							
Branding : réseaux ville mini totem *6 et totem Quadro *4				Territoire hôte	9040												
Branding axes routiers urbains :				Territoire hôte													
Affichage gare				Territoire hôte													
Affichage aéroport				Territoire hôte													
Arrière des bus en ville				Territoire hôte	tarif à compléter												
Affichage digital																	
Spot de 10s dans les gares, les aéroports (St charles)				Territoire hôte	800												
Spot de 10s sur le réseau métro bus				Territoire hôte													
LED écrans géants territoire hôte (écran Parc Chanot)				Territoire hôte	4500												
Spot radio																	
Spot radio et TV locale				Territoire hôte	7500												
Stade																	
Bâche stade				Stade													
LEDs parvis				Stade													
Façade animée				Stade													
Affichage kiosques				Stade													
Affichage parkings				Stade													
Affichage JC Decaux				Stade													
Magazine territoire hôte				Stade													
Communiqué de presse annonce événement				Stade													
Newsletter clients BtoB				Stade													
Newsletter prospects BtoB				Stade													
Newsletter base CE et groupes				Stade													
Newsletter abonnés Stade				Stade													
Newsletter inscrits événement				Stade													
Communiqué de presse (presse régionale)				Stade													
Communiqué de presse (commun stade / territoire / LNR)				Stade													
RS : Ouverture billetterie				Stade													
RS : J-30 avant Noël				Stade													
RS : Billetterie unité				Stade													
RS : J-10 Noël				Stade													
RS : J-15 Saint Valentin				Stade													
Site internet : page BTOC				Stade													
Site internet : billetterie pack				Stade													
Site internet : billetterie unité				Stade													
Région																	
Déploiement affichage TER / transports publics																	
Habillage des abribus																	

Exemples de supports utilisés par la LNR (non exhaustifs) Complétés ultérieurement																		
Editorial digital LNR (COM)																		
Communiqué de presse (commun stade / territoire / LNR)				LNR														
RS : posts promotionnels				LNR														
RS : Annonce J-1				LNR														
RS : Annonce ouverture billetterie				LNR														
RS : Relance				LNR														
LNR.FR / My Rugby (MARKET)																		
LNR.FR : Article				LNR														
LNR.FR : Push Web				LNR														
LNR.FR : Pop in comportementale				LNR														
LNR App : Push appli				LNR														
Emailing : optin LNR				LNR														
Emailing : membres My Rugby				LNR														
Achat Media : post sponso Facebook				LNR														
Partenaires : Rugbyrama display				LNR														
Partenaires : Absolu Rugby Facebook Live				LNR														
Actus Promotion Digitale (MARKET)																		
LNR.FR : Bannières + Pavé				LNR														
LNR.FR : Article				LNR														
LNR.FR : Interstitiel				LNR														
LNR.FR : Habillage site				LNR														
LNR.FR : Picto billet page calendrier				LNR														
LNR.FR : Push web				LNR														
LNR.FR : Pop in comportementale				LNR														
LNR.FR : Push Appli				LNR														
Emailing : optin LNR				LNR														
Achat Media (MARKET)																		
Display Programmatic				LNR														
Search Google				LNR														
RS Post Sponso Facebook + Insta				LNR														
Retargeting site billetterie.lnr.fr				LNR														
Partenaires																		
Rugbyrama : texte intégré				LNR														
Rugbyrama : Display				LNR														
Midol : Quart de page				LNR														
Canal + sport : spot				LNR														
Intermarché				LNR														
Bricodepot				LNR														
Stades TOP 14 / PRO D2																		
LED : messages				LNR														
Ecran géants : image				LNR														
Message speaker : texte				LNR														
Print																		
Affichage print				LNR														

	Actions validées et passées
	Actions validées et à venir / en cours
	Actions évoquées - à confirmer
	Actions validées mais non réalisées